



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 033 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 14 avril 2005

Président

M. Alan Tonks

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 14 avril 2005

•(1105)

[Traduction]

Le président (M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)): Bonjour, chers collègues. Bonjour, monsieur le ministre. Je souhaite également la bienvenue aux témoins.

Mesdames et messieurs, c'est la 33^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous examinons aujourd'hui, conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, le budget principal des dépenses 2005-2006 pour les catégories suivantes : Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25; Bureau de l'infrastructure du Canada, crédits 1 et 5 et Conseil privé, crédit 25. Ils ont été renvoyés au comité le vendredi 25 février 2005 et nous les examinons aujourd'hui.

Nous recevons aujourd'hui le ministre de l'Environnement, l'honorable Stéphane Dion. Il est accompagné d'autres représentants du ministère de l'Environnement, à savoir Mme Cassie Doyle, sous-ministre déléguée et M. Glynnis French, sous-ministre adjoint, Ressources humaines et Innovation des services. Nous accueillons, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Jean-Claude Bouchard, qui en est le président. Le ministère de l'Environnement est également représenté par M. Mike Beale, directeur général intérimaire, Direction générale des affaires économiques et réglementaires, Intégration des politiques. Nous accueillons en outre Alan Latourelle, directeur général de l'Agence Parcs Canada.

Bienvenue à tous et à toutes.

Monsieur le ministre, vous êtes déjà venu témoigner et vous connaissez nos habitudes, et vos collègues également. Vous avez environ dix minutes pour présenter votre exposé de position initial ou votre proposition. Nous ferons ensuite des tours de questions de dix minutes pour les représentants des divers partis.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue et vous laisse la parole, monsieur le ministre.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement): Merci beaucoup, monsieur le président. Merci d'avoir présenté chacun de mes collaborateurs.

Je remercie tous mes collègues de m'avoir invité. Comme toujours, je suis heureux d'être ici pour travailler avec le comité.

Mes commentaires aujourd'hui se concentreront sur les estimations relatives au portefeuille qui est le mien. J'insisterai particulièrement sur le budget 2005 qui est rempli de nombreux engagements pris dans le discours du Trône et qui guide les investissements éventuels dans les priorités environnementales du gouvernement. Je discuterai aussi du Plan sur les changements climatiques annoncé hier — si je n'en discute pas vous en discuterez à ma place, alors je vais commencer tout de suite à en parler — qui est la première initiative gouvernementale du Projet vert.

Le budget de 2005 marque un tournant décisif pour le Canada, comme vous l'avez vu. Il remplit les engagements du gouvernement en matière d'économie verte. Il injecte 5,2 milliards de dollars, incluant plus de 3 milliards de dollars dans un nouveau financement par reconduction, la politique fédérale environnementale et notre Projet vert.

Il indique aussi la voie pour l'avenir de façon à refléter les orientations du gouvernement, qui veut mettre de plus en plus l'environnement et l'économie ensemble, de façon à ce qu'ils s'orientent dans la même direction, une direction qui nous porte vers une meilleure qualité de vie, une économie plus compétitive et prospère, tout en améliorant la protection de notre environnement naturel.

Le budget équilibre les investissements à court terme afin de protéger notre santé et notre environnement naturel, ainsi que les mesures à long terme afin d'inciter le changement transformationnel relativement au comportement du consommateur et des pratiques commerciales.

Je vais décrire ces mesures très rapidement, y compris celles qui viennent appuyer le nouveau Plan sur les changements climatiques.

•(1110)

[Traduction]

Une approche durable en matière d'environnement est primordiale pour l'économie. C'est pourquoi le budget prévoit un financement à long terme afin d'aborder nos priorités environnementales et il inclut 40 millions de dollars pour améliorer l'intégrité écologique des Grands Lacs. Cet octroi permettra d'intensifier les efforts déployés pour améliorer la salubrité de l'environnement du bassin des Grands Lacs. L'investissement de 40 millions de dollars sur les cinq prochaines années fera avancer l'étape suivante du Plan d'action relatif aux Grands Lacs et poursuivra la restauration de l'environnement des principales zones aquatiques d'intérêt.

En outre, il inclut 85 millions de dollars pour minimiser le risque d'espèces étrangères envahissantes par la mise en oeuvre, en partenariat avec les provinces et les territoires, d'une stratégie sur les espèces étrangères envahissantes, concentrée sur des mesures préventives améliorées. Des investissements stratégiques seront faits pour augmenter les inspections à nos frontières, améliorer nos activités de soutien scientifique, renforcer les efforts de surveillance nationale et la connaissance des pratiques nuisibles.

Il y aura 90 millions de dollars pour mener des évaluations des risques sur la santé afin de réduire l'exposition des Canadiens aux substances toxiques et 200 millions de dollars pour élaborer et implanter une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable, qui appuiera le développement de nouvelles technologies environnementales.

Il y aura 269 millions de dollars de fonds additionnels bien nécessaires pour nos parcs nationaux. Ces derniers ne sont pas que magnifiques; leur contribution au PIB du Canada est évaluée à 1,2 milliard de dollars, soit l'équivalent de 38 000 emplois à temps plein, et sont une source essentielle de revenus pour notre industrie touristique, pour plusieurs de nos collectivités et pour le peuple autochtone du Canada.

Par ailleurs, on retrouve des investissements majeurs dans l'infrastructure. Cela inclut, comme vous le savez, le transfert aux municipalités de 5 milliards de dollars provenant de la taxe sur l'essence. Cette mesure appuiera des projets durables sur le plan de l'environnement, comme le transport en commun, l'épuration des eaux et des eaux usées et les systèmes énergétiques dans les collectivités. Il inclut aussi 300 millions de dollars pour les Fonds verts municipaux.

Ces investissements favoriseront des collectivités plus saines et en santé pour les Canadiens. Ils contribueront aussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nous aideront à atteindre nos objectifs de Kyoto.

Ces investissements seront aussi un complément au travail continu d'Environnement Canada, tel le Programme de dix ans sur l'air pur, diminuant les risques de produits toxiques et d'autres substances d'intérêt, qui comprend l'implantation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) de 1999, appelée à conserver, protéger et rehausser la biodiversité du Canada et livrer aux Canadiens les services essentiels liés aux prévisions du temps et de l'environnement.

[Français]

Le Protocole de Kyoto et le plan que nous avons rendu public hier comportent la possibilité, non seulement d'atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques, mais aussi de transformer pour le mieux notre économie et notre mode de vie. C'est pourquoi le budget de 2005 assure plus de quatre milliards de dollars sur cinq ans pour permettre à l'industrie, aux gouvernements, aux individus et aux communautés de jouer un rôle plus actif en matière de changements climatiques. Cela inclut une somme d'environ deux milliards de dollars de nouvelles dépenses et mesures fiscales et environ deux milliards de dollars de financement des programmes non dépensés, lesquels seront évalués et réalloués conformément à notre nouveau plan.

Dans le budget de 2005, nous avons fourni l'architecture et les ressources initiales liées au plan intitulé *Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques: Un plan pour honorer notre engagement de Kyoto*.

Nous prévoyons que des investissements de l'ordre de 10 milliards de dollars seront nécessaires d'ici 2012 pour réaliser entièrement les réductions prévues de quelque 270 mégatonnes. Les investissements liés aux changements climatiques sont précisés dans le budget de 2005 et le plan. Ils incluent la poursuite des programmes existants qui se sont avérés efficaces, comme le programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons. Ils comprennent également d'importants nouveaux incitatifs visant le secteur privé et l'innovation basée sur les partenariats.

Le nouveau Fonds éco-net, annoncé dans le budget de 2005, maintenant baptisé Fonds pour le climat, est une nouvelle institution permanente axée sur les forces du marché. Le Fonds pour le climat achètera des droits de réduction des gaz à effet de serre et garantira des réductions admissibles à l'échelle internationale. Il sera financé grâce à un investissement minimal d'un milliard de dollars en cinq ans.

Le Fonds de partenariat a également été annoncé dans le budget de 2005. Ce fonds reconnaît que les véritables partenariats qui mettent en cause tous les niveaux de l'administration publique sont essentiels à la réussite du plan canadien. Le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires pour élaborer de nouvelles ententes. Ces ententes permettront d'identifier des investissements importants en technologie et en infrastructure dont les coûts seront partagés. Tandis que l'investissement initial du gouvernement s'élève à 250 millions de dollars, on s'attend à ce que le fonds, comme le précise le plan, atteigne deux ou trois milliards de dollars au cours des prochaines années.

Notre approche quant au rôle du secteur industriel est juste et équilibrée. Il y a tout un éventail de choix qui s'offre aux grands émetteurs finaux, comme le fait d'adopter des mises à jour pour réaliser des réductions à l'interne de leur production, l'achat de droits d'émission d'autres grands émetteurs ou l'achat de crédits de compensation nationaux.

Les grands émetteurs finaux seront aussi en mesure de contribuer au Fonds d'investissement sur la technologie des gaz à effet de serre en échange de crédits d'émission spéciaux. Le fonds investira dans les projets qui accélèrent le passage du Canada à une économie à faible teneur en carbone. Les entreprises pourront ainsi utiliser les crédits d'émission du fonds pour les aider à atteindre leurs objectifs.

De plus, le plan comprend des incitatifs fiscaux et des encouragements à la production valant plus de deux milliards de dollars pour accroître la mise au point et l'utilisation au Canada de technologies relatives à l'énergie renouvelable au cours des 15 prochaines années, y compris l'énergie du vent, du soleil, de l'hydrogène et de l'éthanol. Cela comprend des investissements immédiats de 200 millions de dollars dans les encouragements à la production d'énergie éolienne et 97 millions de dollars pour un nouvel encouragement à la production d'énergie renouvelable, comme ce fut identifié dans le budget.

Un élément principal sera le processus de révision, d'évaluation et de consultation du plan. Le gouvernement du Canada évaluera les dépenses liées aux changements climatiques afin de s'assurer que les investissements sont efficaces et peu coûteux et que les seules actions résultant des réductions d'émission de gaz à effet de serre réelles et vérifiables reçoivent une aide financière.

J'aimerais remercier les membres du comité pour tout le travail qu'ils ont fait touchant la question des changements climatiques.

•(1115)

[Traduction]

J'aimerais maintenant mentionner certains enjeux importants concernant mon portefeuille. La majeure partie du financement du budget de 2005 est allouée au programme de l'environnement, et non à Environnement Canada. En fait, j'ai bien travaillé pour mes collègues du Cabinet. Avec votre aide, je serai en mesure de veiller à ce qu'ils aient des fonds pour l'environnement, mais la majeure partie des fonds ne sont pas destinés à Environnement Canada. En fait, les ressources du ministère sont très faibles comparativement aux défis environnementaux auxquels le Canada est confronté.

Bien que des partages ministériels précis pour le budget de 2005 n'aient pas été complétés, Environnement Canada est susceptible de recevoir un financement d'environ 1,5 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, mais environ 94 p. 100 de cette somme sera allouée au financement par l'entremise d'organisations extérieures de tierce partie, comme la Fédération canadienne des municipalités, en plus de l'organisme qui dirigera le Fonds pour le climat. Il est proposé qu'Environnement Canada commence l'exercice financier 2005-2006 avec un budget des dépenses de 835 millions de dollars. Le financement par reconduction du budget fédéral, lequel n'est pas inclus dans le budget des dépenses que nous avons aujourd'hui, sera identifié dans le budget supplémentaire des dépenses de cette année et le budget principal des dépenses au cours des prochaines années.

L'année financière 2004-2005 qui vient de se terminer est un bon exemple de cet effet marginal. Comme vous l'avez peut-être remarqué, nous avons commencé la dernière année avec un budget des dépenses de 805 millions de dollars et nous l'avons terminée avec 1,1 milliard de dollars en dépenses planifiées, ce qui constitue une augmentation de 312 millions de dollars en financement durant l'année financière. Ceci est principalement dû aux paiements de subvention statutaires uniques accordés à la Fédération canadienne des municipalités, soit 150 millions de dollars, et à Technologies du développement durable Canada, soit 100 millions de dollars.

En 2005-2006, aucun autre paiement n'est prévu pour ces subventions uniques, ce qui explique la réduction des dépenses planifiées de 264 millions de dollars entre cette année financière et l'année financière 2005-2006.

Par ailleurs, le ministère s'engage à contribuer aux exigences du gouvernement pour une révision continue des fonds. La part d'Environnement Canada pour l'exercice de révision des fonds de 12 milliards de dollars est d'environ 65,6 millions de dollars sur cinq ans; nous sommes très fiers de faire notre part dans cet exercice. Comme je l'ai mentionné, le niveau final des ressources pour le ministère pour cette année ne sera pas connu jusqu'à ce que les décisions soient prises en ce qui concerne une attribution supplémentaire des ressources du budget de 2005.

Le projet de loi C-7 a transféré la responsabilité de l'Agence Parcs Canada au ministère de l'Environnement, ce qui situera l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada parmi les questions relevant de ce comité. Le projet de loi C-7 a aussi consolidé l'objectif du gouvernement quant à l'intégrité écologique. Cela se reflète dans le budget de 2005, lequel alloue 60 millions de dollars à un nouveau financement axé sur l'intégrité écologique sur cinq ans, suivi de 15 millions de dollars en financement annuel continu. Cela permettra à Parcs Canada de faire des gains significatifs pour rénover nos parcs nationaux, et je tiens à vous remercier pour l'appui que vous avez donné au projet de loi C-7.

Le budget de 2005 assurera aussi que Parcs Canada possède les ressources nécessaires pour compléter les rénovations urgentes dans nos sites historiques nationaux et amorcer des projets d'infrastructure importants pour assurer la sécurité du public. L'Agence recevra 209 millions de dollars sur cinq ans pour entreprendre ce travail, suivis de 75 millions de dollars à titre de financement annuel continu.

Afin d'assurer au public la continuité d'expériences de qualité, Parcs Canada propose d'augmenter graduellement les frais de l'utilisateur, au cours des quatre prochaines années, afin de réinvestir dans les installations au public des sites des parcs nationaux et des

parcs historiques nationaux. J'ai récemment présenté cette proposition à votre comité pour examen et commentaires.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale dispose maintenant d'un budget de 18 millions de dollars. Malgré ces ressources modestes, l'Agence a contribué à l'Exercice de réallocation des dépenses. Cette contribution est de 50 000 \$ la première année, 100 000 \$ la deuxième et 150 000 \$ par la suite, pour chacune des années à venir. Félicitations!

• (1120)

Au cours de la prochaine année, la priorité sera de donner suite à l'engagement du discours du Trône qui exprime la volonté du gouvernement de consolider les évaluations environnementales fédérales. L'évaluation environnementale assure un lien important entre l'environnement et l'économie. Nous devons renforcer ce lien en établissant une responsabilité plus claire pour les évaluations environnementales. Ce sera fait. Mon objectif consiste à offrir un processus d'évaluation environnementale efficace qui produit des évaluations de grande qualité, évaluations qui appuieront nos efforts visant à lier l'environnement et l'économie. Notre travail de redéfinition de ce processus progresse bien. Cette initiative pourrait nécessiter un changement législatif et, si c'est le cas, il me fera plaisir de travailler avec le comité sur cet important projet.

[Français]

J'apprécie votre travail sur les changements climatiques et celui que vous ferez relativement à la révision de cinq ans de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les ministères responsables de la loi ont entrepris l'évaluation de l'expérience de mise en oeuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement menée à ce jour. Ces ministères ont aussi instauré des consultations. Nous seront prêts à agir avec le comité dès que vous serez en mesure de débiter votre important travail.

Je serai maintenant très heureux de répondre à toutes les questions de mes collègues.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup pour cet aperçu, monsieur le ministre.

Nous commencerons par le haut de la liste et je demanderais à M. Mills d'ouvrir la marche.

Monsieur Mills.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir accepté de témoigner aussi rapidement après l'annonce du plan qui fera de nous des chefs de file à l'échelle mondiale.

Ma première question concerne le budget des dépenses. La commissaire à l'environnement a dit ceci : « L'évaluation environnementale stratégique... est un des outils décisionnels les plus importants du gouvernement fédéral en matière d'environnement... 14 ans après sa mise en place, il n'est pas utilisé pour orienter l'élaboration des politiques, des plans et des programmes ». Je me demande ce que vous faites et quel montant a été prévu dans le budget des dépenses pour ce secteur qui, d'après la commissaire à l'environnement, est hautement prioritaire.

• (1125)

L'hon. Stéphane Dion: Mon ministère a l'habitude de faire des évaluations stratégiques semblables et nous n'avons pas de fonds supplémentaires pour cela. Nous le faisons de façon très régulière, conformément à la demande de la commissaire.

M. Bob Mills: Le problème, c'est que la commissaire à l'environnement a dit que l'on promet de le faire depuis 14 ans et qu'elle n'avait pas encore vu beaucoup d'amélioration dans l'utilisation de cette planification à long terme par le ministère. C'est peut-être un des problèmes. Le délai prévu pour respecter l'engagement de Kyoto touche à sa fin. Nous avons reconnu que le changement climatique posait un problème dès 1992. En 1997, nous avons signé et, en 2005, nous présentons un plan qui n'est pas détaillé du tout. De toute évidence, il y a de la planification stratégique qui ne se fait pas et je pense que les chiffres sont éloquentes.

Je voudrais poser plusieurs questions qui concernent surtout le Plan de Kyoto.

Nous avons des fonds—un Fonds d'investissement technologique et un Fonds du partenariat. Nous avons divers fonds qui peuvent grossir. Nous avons fait des prévisions en ce qui concerne leur croissance possible. Ce que les Canadiens voudraient savoir, c'est pourquoi ils feraient confiance à un conseil de 12 membres nommés par le gouvernement pour administrer un fonds. Ce n'est pas un moment opportun pour proposer que les fonds soient distribués par des personnes nommées par le gouvernement. Comment vous assurerez-vous que nous en aurons pour notre argent et que ce seront en fait les meilleurs projets qui seront financés?

L'hon. Stéphane Dion: Merci beaucoup.

Je ne pense pas que ce soit un plan de dernière minute. Nous avons déjà préparé le plan en 2000, et nous l'avions en 2002, et c'est une version améliorée de notre plan que nous présentons en 2005. Les travaux préparatoires de 2000 et de 2002 nous ont permis de nous positionner pour aller de l'avant de façon plus efficace en 2005. Nous pensons que les initiatives prises en 2000 et en 2002 permettront au pays de générer une réduction d'environ 40 mégatonnes. Ce n'est donc pas insignifiant.

Je pense que l'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉE) a été très efficace. Nous avons quadruplé notre capacité de produire de l'éthanol. Cela ne donnera pas des résultats immédiats se chiffrant en mégatonnes, mais nous le savions. Les derniers chiffres que nous avons au sujet du nombre de mégatonnes au Canada concernent l'année 2003; le plus gros investissement que nous ayons fait avant le présent budget a été fait en 2003. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces programmes produisent des résultats immédiats.

Dans le plan de 2002, nous prévoyons que ces initiatives donneraient entre 55 et 60 mégatonnes pour 2010. Maintenant, nous pensons que ce sera plutôt 40 mégatonnes, parce que nous faisons des calculs plus rigoureux. C'est malgré tout considérable.

Cette expérience nous a appris certaines choses et elle nous aide à avoir une grande assurance en ce qui concerne d'autres aspects. Les fonds que nous créons—le Fonds d'investissement technologique, le Fonds du partenariat et le Fonds pour le climat—seront très efficaces et bien administrés. Comme vous l'avez constaté, dans le plan, nous nous engageons à examiner les résultats et à établir un processus annuel de reddition de comptes très transparent. Je suis certain que vous voudrez participer à ce processus.

Nous pourrions faire un bilan annuel de nos activités. C'est une saine pratique de gestion mais surtout pour un dossier aussi récent. Nous acquérons de nouvelles connaissances chaque mois et chaque année sur le changement climatique; il est donc très important d'examiner constamment la façon dont nous procédons. C'est pourquoi nous avons par exemple prévu dans le plan un écart aussi large en ce qui concerne les mégatonnes que peuvent générer le Fonds pour le climat et le Fonds du partenariat; nous ne savons en

effet pas avec certitude lequel sera le plus efficace. Une certaine émulation entre nos diverses initiatives est constructive.

M. Bob Mills: Je voudrais aborder la question sous un angle légèrement différent. Prenons le cas d'une société d'électricité qui est une grande émettrice de gaz à effet de serre. Elle aura un objectif—nous ne savons pas encore lequel, mais elle en aura un—qui sera une quantité déterminée. Une des options qu'elle aura sera de mettre cet argent dans un Fonds d'investissement technologique qui sera administré par un groupe de personnes nommées par le gouvernement. Celles-ci décideront quels projets seront subventionnés pour la nouvelle technologie.

Nous appuyons cette initiative. Les initiatives qui ont été mentionnées ont de bons côtés. J'aime bien la partie qui concerne les parcs, par exemple.

Cependant, prenons le cas d'une société d'électricité qui veut mettre au point une technologie du charbon écologique, par exemple. Comment justifie-t-elle à ses actionnaires qu'elle place un certain montant dans un Fonds d'investissement technologique puis que le conseil d'administration de ce fonds décide de rejeter l'idée de la technologie du charbon écologique et veut en approuver une autre, qui est plus conforme à la voie qu'il a tracée pour vous. C'est assez dur pour cette société. Ne serait-il pas préférable de lui accorder un crédit d'impôt ou de lui donner un autre incitatif? Ne serait-il pas préférable de l'encourager à mettre au point cette technologie du charbon écologique—ou quelque autre technologie—parce que c'est son projet, tout en lui permettant de gérer elle-même ses fonds? Ne serait-il pas préférable de lui déconseiller de confier son argent à ce conseil d'administration qui pourrait prendre n'importe quelle décision loufoque? Comment cette entreprise pourrait-elle justifier une telle décision devant son conseil d'administration?

• (1130)

L'hon. Stéphane Dion: La conception exacte du Fonds d'investissement technologique sera clarifiée au cours des prochaines semaines et des prochains mois, en partenariat avec l'industrie. Comme vous le savez, l'industrie ne s'oppose pas du tout à cette initiative.

M. Bob Mills: Mais elle a besoin de plans à long terme. Elle a besoin d'être assurée que ce...

L'hon. Stéphane Dion: Oui, et nous lui avons apporté beaucoup de certitudes depuis hier. Les entreprises connaissent l'objectif; elles savent qu'elles ont la capacité d'investir neuf mégatonnes dans le Fonds d'investissement technologique. Nous collaborons avec elles pour nous assurer que la conception du fonds sera optimale pour la mise en commun de leurs efforts de recherche. Elles continueront de faire de la recherche dans leurs installations, mais on adoptera une approche sectorielle pour mettre en commun la capacité d'aller de l'avant, car ce Fonds d'investissement technologique devrait générer de la recherche supplémentaire. Il ne devrait pas être du tout à caractère commercial; il devrait coordonner les initiatives que prendrait chaque entreprise.

M. Bob Mills: À mesure que l'échéance approche, cela ne posera-t-il pas un problème qu'il y ait de plus en plus d'investissements étrangers et qu'il faille acheter de plus en plus de fonds à l'extérieur du pays? À mon avis, peu de Canadiens penseront que c'est un bon investissement.

L'hon. Stéphane Dion: Cela dépendra avant tout du dynamisme du marché international et je pense que nous sous-estimons les réductions d'émissions que les Canadiens sont capables de générer.

Deuxièmement, nous sous-estimons le fait que, puisque le gouvernement du Canada ne reconnaîtra les crédits étrangers que s'ils sont liés à des réductions de gaz à effet de serre générées à l'étranger, par des services et des technologies écologiques essentiellement canadiens, après la conquête de nouveaux marchés étrangers, ces services et technologies développeront un marché intérieur également, parce que ces entreprises deviendront plus concurrentielles et qu'elles pourront devenir plus dynamiques au Canada. Cela produira en quelque sorte un effet d'entraînement et les deux initiatives se renforceront mutuellement. C'est pourquoi, en fin de compte, j'ai confiance que le plan soit exécuté en majeure partie au Canada.

M. Bob Mills: Nous pensons que l'application de règlements pris en vertu de la LCPE posera plusieurs problèmes. L'un d'entre eux est l'affaiblissement de la LCPE et de son fonctionnement. L'autre est qu'elle devra bientôt faire l'objet d'un examen. De toute évidence, vous torpillez cet examen en décidant que l'on mettra des gaz à effet de serre là. Je pense que ce serait un chèque en blanc pour un objectif à long terme.

Quelqu'un doit payer les 10 milliards de dollars, qu'il s'agisse des entreprises qui achètent des crédits ou de quelqu'un d'autre, mais il faut payer. Ce quelqu'un d'autre ne peut être que le consommateur et le consommateur n'est-il pas celui qui achète l'électricité, qui achète le chauffage et qui achète l'essence pour le transport? Cela ne touche-t-il pas tous les Canadiens, toutes les personnes qui mangent de la laitue, parce que le transport de cette laitue sera plus coûteux? Ne serait-ce pas imposer une dépense colossale aux Canadiens alors que votre plan n'est pas encore intégralement en place?

Le président: Il faudra que ce soit la dernière réponse, monsieur le ministre.

L'hon. Stéphane Dion: Oui, mais je pense qu'il y avait deux questions en une. Je m'efforcerai d'être bref, monsieur le président.

La LCPE est en place et nous y avons recours pour un grand nombre de substances dangereuses pour l'environnement.

• (1135)

M. Bob Mills: Et le CO₂ n'était pas l'une d'elles.

L'hon. Stéphane Dion: Le CO₂ est dangereux pour l'environnement parce qu'il pose un risque pour la vie sur la terre. C'est évident. Par conséquent, la LCPE est admissible pour le contrôle des émissions de gaz à effet de serre. C'est notre hypothèse de travail et, dans l'annexe 6, nous signalons que nous consulterons les grands émetteurs finaux (GÉF) pour voir comment nous pourrions avoir recours à la LCPE de façon très conviviale mais efficace. Je pense que nous pourrions régler cette question très rapidement. Je suis très optimiste.

L'autre aspect est le coût, à savoir 10 milliards de dollars. Premièrement, nous avons déjà 2 milliards de dollars venant de budgets antérieurs. Ce sont des fonds que nous avons affectés au changement climatique mais qui n'ont pas encore été investis. Deuxièmement, le budget de 2005 nous aide beaucoup et après cela, il y aura sept autres budgets.

Le dernier point est que la plupart de ces investissements devraient être faits de toute façon, parce qu'ils sont pertinents. L'exemple que je vous donnerai, parce que vous venez d'une province qui utilise beaucoup de charbon, est qu'au Canada, nous devons remplacer 70 p. 100 de nos centrales thermiques au charbon avant 2020. Si nous ne procédons pas de façon appropriée, nous utiliserons du charbon très polluant, polluant non seulement en raison des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi en raison des émissions

de mercure et d'autres substances. Une nouvelle centrale est là pour une quarantaine d'années et, par conséquent, nous mettrions non seulement notre santé en danger, mais aussi celle de nos enfants et de nos petits-enfants. Kyoto nous fournit donc une raison supplémentaire de bien faire les choses, de tenter de trouver la bonne solution, la meilleure approche, les meilleures ressources et les meilleures technologies en matière d'énergie, pour régler ce problème.

C'est un exemple de ce que l'on peut appeler l'argent de Kyoto, c'est-à-dire les 10 milliards de dollars en question. Ce que je veux signaler, c'est qu'il est essentiel de faire certains investissements et que Kyoto nous fournit des motifs supplémentaires de bien faire les choses du premier coup.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je donne maintenant la parole à M. Simard.

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence.

Je me souviens de votre première conversation avec les membres du comité. Vous nous aviez invités à déjeuner. Vous étiez très ambitieux relativement à la possibilité de changer les comportements de l'ensemble des ministères économiques et de leur donner un éclairage vert, un éclairage de développement durable. Je vous avais dit alors que d'autres ministres de l'Environnement avant vous avaient eu ces idées. Le Plan vert du Canada élaboré par les conservateurs était très ambitieux. Votre plan s'appelle le Projet vert.

Je ne vous cacherais pas que je suis un ancien environnementaliste. J'ai été directeur de l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Nous avons participé à des débats à Rio de Janeiro sur les changements climatiques. En tant que Québécois, en tant qu'humain et habitant de la planète, je suis extrêmement déçu de ce que je vois annoncé relativement à Kyoto. Le changement de cap par rapport à l'ancien plan de 2002 n'est pas évident, sauf peut-être l'obligation, pour les émetteurs finaux, de réduire leurs émissions de 36 mégatonnes, seulement, plutôt que de 55 mégatonnes.

Vous avez parlé d'un programme juste et ambitieux. Je ne le trouve pas juste. Je ne trouve pas juste que 75 p. 100 du fardeau de l'atteinte des objectifs liés au Protocole de Kyoto repose sur l'ensemble des contribuables, alors que 50 p. 100 des émissions proviennent d'un secteur, celui du pétrole et du gaz, qui n'a qu'à réduire ses émissions de 13 p. 100. Je ne trouve pas juste que l'ensemble des contribuables paient les droits qui se situent au-delà de 15 \$ la tonne. Je ne trouve pas juste que le Canada fausse ainsi les instruments prévus par le Protocole de Kyoto pour réguler les marchés. Cela ne forcera pas l'industrie à s'autocorriger, parce que ce sera payé par les contribuables. Je ne suis pas le seul à le dire.

J'aimerais connaître votre opinion sur les propos de votre prédécesseur. En effet, on peut lire ceci dans *La Presse* d'aujourd'hui: Mais selon le député David Anderson, le prédécesseur de M. Dion, le plan annoncé hier est « un canal pour remettre de l'argent à l'industrie ». Selon l'ancien ministre libéral, venu offrir ses commentaires en marge de la conférence de presse de ses collègues, le Canada risque même de se voir poursuivi devant l'Organisation mondiale du commerce pour avoir subventionné indûment son industrie. « Je suis très déçu, a-t-il dit. Les mêmes compagnies qui vont profiter des fonds publics vont aussi faire des économies en réduisant leurs émissions, parce que ces mesures sont très rentables actuellement avec le coût croissant du pétrole. »

Il me semble que cette critique venant d'un de vos pairs est très claire et très sévère. Cela va donc coûter très cher. Ce plan risque d'être aussi inefficace que l'ancien plan. On risque de passer à côté et il sera probablement extrêmement injuste pour tous les Canadiens et les Québécois.

J'aimerais que vous répondiez à cela. En ce qui me concerne, l'ensemble des groupes environnementaux font la même critique.

• (1140)

L'hon. Stéphane Dion: Non, vous parlez pour vous-même. Plusieurs groupes environnementaux ne seraient pas d'accord avec vous sur la critique que vous faites. Cependant, vous avez droit à votre opinion.

Je dis que c'est un plan juste et ambitieux. C'est le plan le plus ambitieux, en fait, de tous les pays signataires du Protocole de Kyoto, pour la simple et bonne raison que nous devons atteindre la cible de réduction des émissions la plus difficile, et de loin. Notre pays est froid et très grand. Par conséquent, les transports entraînent l'émission de beaucoup de gaz à effet de serre. De plus, nous exportons de l'énergie. Or, on nous tient responsable de cette énergie que les pays à qui nous l'exportons ne comptent pas. Si on avait gagné cette bataille, si on pouvait imputer aux Américains l'énergie fossile que nous leur vendons, nos statistiques seraient bien meilleures.

Telle est la situation.

Notre industrie va faire sa part. Sa part se compare favorablement à celle des industries européennes. On ne peut pas lui en demander plus qu'aux autres. Cela la placerait dans une situation difficile. Il faut se rendre compte qu'elle est la seule qui doit atteindre une cible de réduction des émissions en Amérique du Nord. C'est pourquoi, quand nous avons ratifié l'entente en 2002, nous nous sommes engagés auprès de l'industrie canadienne — qui s'inquiétait des conséquences de la ratification — à ce que ce plafond de 15 \$ existe. Nous allons respecter cet engagement.

Si on impose des cibles trop élevées à l'industrie, de toute façon elle en refileira le coût aux consommateurs. De toute façon, les mêmes individus paient.

Cela dit, je vous invite à consulter la page 21 du Plan vert. Vous verrez à quel point tous les secteurs de l'économie canadienne seront mis à contribution par le Fonds pour le climat.

C'est la page du plan que je préfère, parce qu'elle contient des mesures qui vont aider les Canadiens à faire en sorte qu'une grande quantité d'innovations qui sont actuellement dormantes soient réveillées. Je cite quelques exemples:

[...] les agriculteurs qui adoptent des pratiques de semis direct ou de culture minimale du sol; les sociétés forestières qui optent pour des pratiques de gestion forestière de pointe; les promoteurs immobiliers qui intègrent dans leurs plans des éléments de chauffage de quartier et d'énergie renouvelable pour les nouveaux lotissements; les entreprises qui mettent au point des moyens innovateurs pour réduire les émissions grâce au recyclage et à l'amélioration du rendement énergétique;

M. Christian Simard: Je ne dispose pas de beaucoup de temps pour mes questions. On a lu le plan, on est capable de le lire. Si vous faites la lecture du plan, cela limite mon droit aux questions. Je vous demande de respecter cela.

L'hon. Stéphane Dion: D'accord. Pour ma part, je vous demande de respecter le plan, qui est riche en innovations de ce genre.

M. Christian Simard: Monsieur Dion, votre plan est injuste, même en ce qui a trait au Défi d'une tonne. Il est injuste de le faire porter à l'ensemble des contribuables. Je vous ai entendu, à 6 h 55 ce matin, dire à la radio que de toute façon quelqu'un va payer, qu'il faut toujours que quelqu'un paie. Il est plus juste que ce soit les consommateurs de pétrole qui paient, même ceux qui en consomment moins, que l'ensemble des contribuables.

Je vous donne l'exemple du Québec, qui n'est cependant pas le seul exemple. Vous avez vu les critiques extrêmement sévères de M.

Mulcair, qui n'est pas un séparatiste. Il trouve le plan injuste, il considère que l'ensemble des Canadiens subventionnent l'industrie pétrolière. Les prix sont extrêmement élevés actuellement, et l'industrie est capable de faire un effort. On estime à 25 ¢ le baril de pétrole ce qu'il en coûterait à l'industrie, alors que, vous le savez, actuellement les prix du pétrole varient énormément. Ce n'est pas demander à l'industrie un effort trop grand que de lui demander de financer elle-même sa juste part de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Vous n'avez pas pris cette voie courageuse. J'ai l'impression que la même approche va donner le même résultat.

Il n'y a pas de cible intérimaire dans votre programme. On pourra difficilement le suivre ici, au comité. On a l'impression que le Canada va rater la cible visée par le Protocole de Kyoto. C'est une impression très forte à lumière de ce que l'on voit dans ce plan: des mesures qui sont plutôt volontaires et qui semblent insuffisantes. On craint de rater tout à fait la cible. C'est un danger pour l'image du Canada, mais surtout, c'est une question de respect pour la planète.

Nous trouvons donc que vos interventions sont injustes pour le Québec et pour l'ensemble des contribuables: elles ne font pas porter aux consommateurs et aux producteurs de pétrole le poids qu'ils devraient porter. Nous craignons que ce plan soit aussi inefficace que celui de 2002. Ce n'est pas moi qui le dis, cette crainte est partagée par le Pembina Institute, par Greenpeace, par Équiterre: absence de détails quant aux mécanismes et aux mesures concrètes qui seront mises de l'avant; absence d'échéancier et de cible intérimaire pour la mise en oeuvre; absence de mécanismes transparents ou d'instruments pour mesurer les résultats; cible aux grands émetteurs si faible qu'elle impose un fardeau inéquitable aux autres éléments du plan; 74 p. 100 des objectifs sont portés par 23 p. 100 de ceux qui en sont responsables. Cela veut dire que les consommateurs ne sont responsables que de 23 p. 100 de l'ensemble des émissions.

• (1145)

[Traduction]

Le président: Monsieur Simard, donnez au ministre l'occasion de répondre.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: J'ai déjà répondu aux quatre cinquièmes de ces critiques, mais il reste un cinquième. Par définition, le plan n'impose aucune cible à l'hydroélectricité, par exemple. Les provinces qui, comme la nôtre, utilisent largement l'hydroélectricité ont beaucoup moins de fardeau, du point de vue des cibles de réduction, qu'une province qui utilise le charbon ou d'autres énergies fossiles. Par définition, les efforts de réduction sont donc bien plus concentrés dans ces provinces. En ce sens, le plan est tout à fait juste.

M. Christian Simard: Faites-vous allusion à la référence de 2010? Ce n'est pas juste pour ceux qui ont fait des efforts avant. Si on prend l'année de référence de 2010, ce n'est pas juste pour ceux qui ont fait des efforts préalables au cours de la période préparatoire au Protocole de Kyoto. Ce n'est pas reconnu, ce n'est pas juste.

L'hon. Stéphane Dion: Vous me présentez l'argument de ceux qui ont bougé avant les autres. Par définition, eux aussi verront leurs efforts reconnus puisque les cibles sont déterminées par secteur. Ce sont des normes, des standards par secteur. Si on a bougé avant les autres, on est plus proche de la norme que ceux qui ont tardé. Par définition, on est donc avantagé.

M. Christian Simard: Ils n'auront pas d'argent. L'argent va aller à ceux qui ont tardé. On favorise donc les mauvais joueurs.

L'hon. Stéphane Dion: Personne ne va recevoir de financement en-deçà de 15 \$. Il est très improbable qu'on atteigne la cible de 15 \$. Tout le monde sera alors sur le même pied. Mais en-deçà de 15 \$, il appartient aux entreprises d'atteindre leur cible par elles-mêmes.

M. Christian Simard: Monsieur Dion, le prix du marché est déjà à 23 \$.

L'hon. Stéphane Dion: Vous parlez du prix du marché européen, qui est un marché fermé et qui n'est même pas dans les mécanismes du Protocole de Kyoto. En ce moment, les marchés dans les mécanismes de Kyoto se situent autour de 5 \$ et 6 \$.

M. Christian Simard: Et ils vont monter, tout le monde le sait.

[Traduction]

Le président: Vous avez une minute, monsieur Simard. Vous n'avez qu'une seule minute.

[Français]

M. Christian Simard: Monsieur Dion, croyez-vous fondamentalement qu'il soit juste pour l'ensemble des consommateurs et des contribuables canadiens de demander 36 mégatonnes à ceux qui sont responsables de plus de 50 p. 100 des émissions?

L'hon. Stéphane Dion: L'industrie, les grands émetteurs finaux, les 700 entreprises dont nous parlons, devaient livrer 55 mégatonnes dans le plan de 2002, mais à cette différence près que ces 55 mégatonnes étaient négociables à la baisse selon les ententes spéciales que l'on appelait à ce moment-là, en anglais, des *covenants*. Cette fois-ci, il n'y aura pas d'ententes spéciales: c'est 45 mégatonnes fermes. On revient donc à peu près à la norme de 2002, sauf que c'est maintenant un objectif ferme de 45 mégatonnes. Nous disons à l'industrie de ne plus nous envoyer ses lobbyistes, mais ses ingénieurs.

M. Christian Simard: L'objectif de réduction globale pour les grands émetteurs finaux est de 36 mégatonnes, monsieur le ministre. Vous le savez très bien.

L'hon. Stéphane Dion: Non, il est de 45 mégatonnes, car ils sont obligés de contribuer 9 mégatonnes en vertu du Fonds d'investissement sur la technologie des gaz à effet de serre. S'ils ne le font pas, ils devront de toute façon atteindre leur cible, qui est de 45 mégatonnes.

M. Christian Simard: Mais les réductions ne seront pas effectives pendant la période de référence prévue dans le Protocole de Kyoto. Vous le savez très bien, vous l'avez reconnu.

L'hon. Stéphane Dion: Nous avons toujours dit que nous allions atteindre notre cible de façon à obtenir des résultats à long terme. Or, pour y arriver, il faut stimuler davantage la recherche et le développement. C'est très important pour le rôle du Canada en matière de changements climatiques.

[Traduction]

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Le temps dont vous disposiez est écoulé, monsieur Simard.

Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. McGuinty, s'il désire poser des questions au ministre.

Monsieur McGuinty.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Merci beaucoup,

[Français]

monsieur le ministre. Je veux d'abord vous féliciter pour votre travail qui, évidemment, a été très difficile. Je vous félicite aussi pour les réponses que vous avez données, surtout aux questions posées par M. Mills.

[Traduction]

Monsieur le président, je rappelle au comité qu'en ce qui a trait à la présence et à la participation de Canadiens à diverses commissions et agences, y compris au Fonds d'appui technologique au développement durable, je doute que l'ex-dirigeant principal de Petro-Canada, Jim Standord, ou que Charles Coffey, vice-président de la Banque Royale du Canada, ou encore le directeur de Pollution Probe Canada, approuvent le jugement de M. Mills, à savoir qu'il n'est pas possible d'obtenir une participation conjointe efficace du secteur public et du secteur privé dans le contexte du nouveau Fonds d'investissement technologique.

Monsieur le ministre, j'aimerais vous féliciter pour votre réponse à la question qui démontre une certaine confiance, contrairement à l'attitude de l'opposition, dans l'équipe canadienne que vous établirez pour administrer le fonds. Je suis impatient de savoir qui sera choisi, pour que ce fonds soit efficace.

Monsieur le président, j'aimerais que le ministre réponde à deux questions. La première concerne le processus global que vous avez suivi pour établir le comité spécial au Cabinet. La deuxième porte sur la question des friches industrielles qui font partie intégrante du budget des dépenses et de notre budget.

Je voudrais que vous nous donniez de l'information à ce sujet. J'ai posé la même question au ministre de l'Industrie et au ministre des Finances. Nous aimerions avoir également votre avis. Comment fonctionne ce processus? Sommes-nous dans une situation qui nous pousserait à vouloir envisager des relations plus permanentes entre les ministres qui ont participé à l'élaboration de ce Projet vert?

Par exemple, est-il nécessaire de prévoir dans notre régime fédéral une capacité supplémentaire, peut-être au Bureau du Conseil privé, pour aider à trouver des options supplémentaires à vous proposer et à nous proposer, surtout les options qui sont à l'interface économique et environnementale?

Vous avez fait des commentaires très intéressants sur la nouvelle économie industrie-environnementale que nous tentons de mettre en place. Avez-vous obtenu, par le biais de ce processus, le type d'options éprouvées que vous souhaitiez, avec les coûts corrélatifs, et autant que vous en souhaitez?

C'est ma première question, monsieur le président.

• (1150)

Le président: Monsieur le ministre.

L'hon. Stéphane Dion: Comme vous le savez, je travaille à l'élaboration d'un cadre pour la durabilité de l'environnement. Il s'agit de réunir l'industrie, des groupes environnementaux, des experts, des universitaires et des gouvernements pour déterminer les objectifs que nous pouvons atteindre. Les gouvernements, chacun dans leur domaine de compétence, conserveraient la capacité de décider. Puisque nous sommes élus, il nous reviendrait de décider, mais nous serions informés par les tables sectorielles sur la durabilité. En outre, des groupes environnementaux et l'industrie apprendraient à connaître leurs contraintes respectives.

L'argument actuel, à savoir qu'il faudrait imposer une réduction d'environ 140 mégatonnes à l'industrie, parce qu'elle est responsable de la moitié des émissions, est ridicule. On tuerait l'économie et on tuerait la cause de l'environnement en adoptant ce type d'approche. En fait, certaines personnes font de telles suggestions parce qu'elles ne comprennent pas ce qui se passe dans l'industrie. L'industrie doit apprendre davantage sur les possibilités de réduire les émissions, non seulement celles de gaz à effet de serre, mais aussi la pollution et le smog. Les personnes qui travaillent sur le dossier de l'environnement ont une foule d'idées.

Je signale que ce que j'aime beaucoup dans le plan, c'est le Fonds pour le climat. Le Fonds pour le climat est une façon de dire qu'il faut cesser de se tourner vers le gouvernement et de demander à quel programme on pourrait participer pour établir des relations et mettre en place des projets qui ont du bon sens. Ces personnes peuvent venir nous soumettre leurs projets puis, s'ils ont de l'allure, elles recevront des fonds. C'est une façon d'encourager les gens à collaborer.

Si j'étais écologiste sur le marché actuel, j'irais trouver ces entreprises, celles qui ont des objectifs et celles qui n'en ont pas. Je leur dirais que j'ai une idée pour faire diminuer le nombre de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, mais que je veux qu'elles me versent un pourcentage quand on s'adresse au Fonds pour le climat.

M. David McGuinty: Ma deuxième question, monsieur le ministre, concerne la décision du gouvernement de dresser un inventaire des terrains fédéraux considérés comme contaminés, puis d'établir le coût du nettoyage de ces terrains. Je voudrais que l'on active un peu le processus. Il est question d'environ 3,5 milliards de dollars sur une période de dix ans pour accélérer le nettoyage des sites fédéraux et de 500 millions de dollars supplémentaires pour financer le nettoyage des sites contaminés à responsabilité partagée.

Il y a plusieurs années, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a suggéré une approche différente au gouvernement. Elle couvrait les sites appartenant au gouvernement fédéral, mais estimait à 30 000 le nombre de terrains contaminés à travers le pays. En faisant des calculs avec l'aide du ministère des Finances, on a constaté que, de toutes les activités économiques au pays, le nettoyage des friches industrielles canadiennes était l'activité qui avait le meilleur effet multiplicateur. Nous avons démontré que chaque dollar investi dans le nettoyage générerait de 3,5 à 3,7 dollars en dépenses pour d'autres activités économiques.

Cette Stratégie canadienne de réaménagement des friches industrielles comporte deux autres aspects. Ce n'est pas prévu dans le budget ni dans le Projet vert, mais ils activent un peu le processus. Le premier aspect concerne des incitatifs fiscaux offerts par le gouvernement fédéral. Le deuxième aspect concerne la réforme des régimes de responsabilité des institutions provinciales prêteuses. Les banques ne prêtent pas de fonds pour le nettoyage de ces terrains si elles n'ont pas certaines garanties de remboursement. La grosse majorité de ces sites sont situés dans des régions urbaines, généralement en pleine ville, dans des zones desservies par une infrastructure, zones dans lesquelles les coûts d'immobilisation sont élevés, où il y a un réseau de transport, de l'électricité, Internet, de l'eau et des eaux usées. Je voulais savoir comment vous envisagez les progrès dans ce domaine. C'est une splendide occasion, qui fait partie de la nouvelle économie industrio-environnementale.

• (1155)

L'hon. Stéphane Dion: Le dernier budget de 2004 avait annoncé 3,5 milliards de dollars pour les terrains contaminés et 500 millions de dollars pour les terrains ne relevant pas de la compétence fédérale.

La plupart de ces fonds seront consacrés au nettoyage des étangs bitumeux de Sydney. Cette année, nous avons donné 150 millions de dollars à la Fédération canadienne des municipalités pour les friches industrielles. Je sais que certains d'entre vous ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier et je vous en remercie. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous amorcerons le processus des annonces et entamerons la décontamination de ces sites. Nous avons travaillé très dur au cours de l'année. Les critères sont prêts; l'annonce sera bientôt faite. Ce sera une aide considérable pour toutes les raisons que vous avez mentionnées. Cela aura des retombées à travers le pays, y compris à Montréal.

M. David McGuinty: Monsieur le ministre, je vous implore de parler à vos collègues du Cabinet d'une stratégie nationale qui couvrirait non seulement les terrains fédéraux, mais aussi les terrains privés. Les municipalités, à l'échelle nationale, sont très préoccupées au sujet de la possibilité de saisie de friches industrielles pour défaut de paiement des taxes. C'est ce qui s'est précisément passé à Hamilton où un incendie grave s'est déclaré dans des pneus, incendie qui a eu de graves répercussions sanitaires. La ville de Hamilton-Wentworth n'était pas prête à prendre possession de la propriété. Cette propriété avait été désertée et un incendie, dont nous connaissons les conséquences, s'est déclaré dans les pneus. J'aimerais beaucoup que le ministre des Finances et que vos collègues provinciaux, pour ce qui est de la responsabilité des institutions prêteuses, prennent l'affaire en main.

L'hon. Stéphane Dion: Nous examinerons cette année d'autres possibilités d'encouragements fiscaux pour les questions environnementales. Il est temps que nous soumettions des idées créatrices pour que, l'année prochaine, le ministre des Finances ait le choix entre une série d'options sensées. Chers collègues, je sais que vous avez soumis de nombreuses idées à ce sujet à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Dans le plan de mise en oeuvre pour les changements climatiques, nous mentionnons la possibilité d'incitatifs fiscaux supplémentaires et nous n'attribuons pas de tonnes de réduction pour ces initiatives supplémentaires. J'espère toutefois qu'elles se concrétiseront.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Monsieur McGuinty et monsieur Cullen, le prochain tour de questions est le vôtre.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation.

J'aimerais discuter de certaines des critiques qui ont été faites. J'ai ici un communiqué publié par neuf organismes importants de défense de l'environnement à but non lucratif; je constate qu'ils critiquent beaucoup le plan. Ils affirment que certaines parties du plan sont tellement restreintes que ce sera probablement un fardeau impossible à supporter pour le reste du plan, en ce qui concerne les grands émetteurs finaux (GÉF), et qu'au moins 74 p. 100 des objectifs seront atteints grâce à des initiatives individuelles des Canadiens ou au recours à des fonds publics, alors que les citoyens ne sont responsables que de 23 p. 100 des émissions.

Je voudrais entrer dans les détails et découvrir si ce raisonnement correspond aux chiffres qui se trouvent dans le budget et dans d'autres documents. Je considère que c'est un bon document de discussion. La déception que j'exprime aujourd'hui est que si nous avions amorcé le processus en 1997, avec un cadre d'orientation, je serais encouragé mais, alors que l'échéance est très proche, je me demande bien qui devra en fait payer la facture.

Par conséquent, le Fonds pour le climat... ou le Fonds Éco-net, je ne sais plus très bien. C'est le Fonds pour le climat et pas le Fonds Éco-net? Est-ce que ce sont deux fonds différents?

• (1200)

L'hon. Stéphane Dion: Je préfère Fonds pour le climat; il est lié au coût.

M. Nathan Cullen: Bien. Dans le budget, il est appelé Fonds Éco-net. Puis-je remplacer cela par « Fonds pour le climat »?

L'hon. Stéphane Dion: Oui, c'est mon choix et ce sont les mêmes termes en français et en anglais. Je préfère cela.

M. Nathan Cullen: Bien. Peu m'importent les termes! C'est toutefois ambigu... il faut le savoir. Dans le budget des dépenses de 2005, 10 millions de dollars sont destinés à ce fonds. Est-ce bien cela?

L'hon. Stéphane Dion: Oui, nous avons 10 millions de dollars.

M. Nathan Cullen: En 2006, ce sera 50 millions de dollars.

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

M. Nathan Cullen: Et la progression jusqu'en 2009 est phénoménale.

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

M. Nathan Cullen: Lorsque le premier ministre était ministre des Finances, un de ses principes était de ne pas faire de prévisions à trop long terme en matière de dépenses; il voulait que les prévisions soient pour un délai maximum de deux ans, ce que je trouvais prudent. Cela me préoccupe de constater que l'on envisage des dépenses de plusieurs milliards de dollars à si long terme... Comment pouvez-vous justifier cela? Comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens aient l'assurance que ce sera une partie solide du plan du Canada alors que les fonds alloués pour cette année et pour l'année prochaine sont minimes?

Je voudrais également savoir quelle est la réduction totale visée avec le Fonds pour le climat, en mégatonnes de gaz à effet de serre.

L'hon. Stéphane Dion: Merci beaucoup. Nous créons une nouvelle institution. Cette nouvelle institution changera fondamentalement le pays.

Nous devons démarrer sur de bonnes bases. Au cours de la première année, il est normal de ne pas démarrer à la même vitesse que les années suivantes, parce que nous édifions le système. Comme vous le savez, cela passera par le système des crédits compensatoires. Il faudra que nous détections les projets offrant la possibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Lorsqu'ils auront été repérés, nous créerons le marché; nous créerons au Canada un marché du carbone. Ce n'est pas une mince tâche et nous aurons surtout recours au Fonds pour le climat, parce qu'il est conçu pour un système de marché.

Combien de mégatonnes espérons-nous en tirer? C'est indiqué au tableau 1, annexe 1, page 38 du plan. Le financement, qui sera de l'ordre de 4 à 5 milliards de dollars jusqu'en 2012, permettra de réduire les émissions de 75 à 150 mégatonnes par année, de 2008 à 2012, en ce qui concerne le Fonds pour le climat. Le budget de 2005 prévoyait au moins 1 milliard de dollars. L'écart important entre 75 et 150 mégatonnes est lié au fait que nous verrons comment le Fonds pour le climat fonctionne et s'il s'avère plus efficace que le Fonds du partenariat ou que les autres initiatives, l'allocation des fonds sera faite en fonction du degré de réussite de chaque initiative.

M. Nathan Cullen: Dans la partie III de votre budget des dépenses, des dépenses pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont prévues. Pour 2004-2005, le montant est de 35 millions

de dollars. Il passe à 54 millions de dollars en 2005-2006, pour diminuer considérablement en 2006-2007 (16 millions de dollars), puis à nouveau en 2007-2008 (14 millions de dollars).

Je ne comprends vraiment pas pourquoi, d'une part, le gouvernement met l'accent sur la nécessité impérieuse de réduire les gaz à effet de serre pour, dans la ligne du budget des dépenses correspondant aux dépenses du programme pour la réduction des gaz à effet de serre, diminuer d'autre part le montant de 35 millions de dollars à 14 millions de dollars. Pouvez-vous expliquer cette réduction?

L'hon. Stéphane Dion: Elle s'explique par le fait que le budget des dépenses ne reflète pas immédiatement les changements qui surviendront grâce au budget et au plan.

M. Nathan Cullen: Que suis-je censé croire?

L'hon. Stéphane Dion: Puis-je demander à un de mes experts en comptabilité de...

Mme Glynnis French (sous-ministre adjoint, Ressources humaines et Innovation des services, ministère de l'Environnement): Vous êtes à la page 3, est-ce bien cela?

M. Nathan Cullen: C'est à la page 51 de la version anglaise, partie III du budget des dépenses.

Mme Glynnis French: Bien, et vous regardez...

M. Nathan Cullen: Il s'agit de la page 51, partie III, tableau 1, troisième ligne en commençant par le bas : « Reduced Greenhouse Gas emissions ».

Mme Glynnis French: Chacun de ces volets tient compte d'un programme qui a obtenu une autorisation de financement détaillée du gouvernement en fonction des programmes qui ont été soumis. Par conséquent, cela représentera un programme lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui a été mis en place il y a plusieurs années.

Avec le temps, ces programmes disparaissent et il est nécessaire de redemander des autorisations de dépenses pour les programmes que nous allons exécuter. Par conséquent, nous reviendrons.

• (1205)

M. Nathan Cullen: Ce qui me préoccupe, monsieur le ministre, c'est que, dans certains pays européens—l'Allemagne ou la France, ou encore l'Angleterre—, d'après les chiffres de l'Union européenne, les émissions ont baissé de 20 p. 100, de 9 p. 100 et de 6 p. 100 depuis 2002, et au Canada, alors que nous avions promis de les réduire de 20 p. 100, nous avons enregistré une augmentation de 20 p. 100, peut-être même de 30 p. 100. De toute façon, c'est une promesse qui n'a pas été tenue.

Nous étudions la question pour découvrir des possibilités de régler ce très grave problème. Ensuite, quand on se base sur les chiffres, on constate que le budget est extraordinairement tourné vers l'avenir. Il prévoit des dépenses considérables dans quelques années mais, lorsque j'examine les fonds alloués, je vois en fait des réductions et je ne vois pas une comptabilité satisfaisante.

Comment voulez-vous que les Canadiens fassent encore confiance au gouvernement alors que, malgré ses promesses, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter? Pourquoi aurais-je davantage de certitude avec ce document de discussion que j'ai sous les yeux?

L'hon. Stéphane Dion: Il s'agit en fait de programmes actuels qui sont assortis ou non d'une clause de révision. Tous ces programmes —si vous me permettez de continuer avant que vous ne terminiez— sont soumis à un examen, comme il se doit, pour voir lesquels sont efficaces et lesquels ne le sont pas.

C'est écrit à la page 39 du plan, en ce qui concerne les programmes :

Le prolongement jusqu'en 2012 du financement actuel accordé aux programmes de lutte contre les changements climatiques pourrait porter le coût pour le gouvernement fédéral à environ 2,8 milliards de dollars. On estime que ce niveau de financement entraînerait une réduction des émissions de 40 Mt par année de 2008 à 2012. Le budget de 2005 souligne que les 2 milliards de dollars en dépenses de programmes peuvent faire l'objet de réaffectations.

C'est ce que nous cherchons.

Si vous voulez voir la contribution du budget de 2005 en ce qui concerne le coût, elle est indiquée à la page iv de l'Introduction, dans le Résumé.

[Français]

en chiffres romains.

[Traduction]

En ce qui concerne le Fonds Éco-net, que j'appelle maintenant Fonds pour le climat, le montant minimum est de 1 milliard de dollars dans le budget de 2005. En ce qui concerne le Fonds du partenariat, il est de 250 millions de dollars, avec la possibilité que le montant soit porté à 2,2 ou 3 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

Est-ce que je continue? C'est indiqué là.

M. Nathan Cullen: Non. Nous pouvons lire cela.

L'hon. Stéphane Dion: C'est 1 milliard de dollars pour le renouvelable et 2 milliards de dollars de réaffectations pour le programme. Ce sont des montants considérables.

M. Nathan Cullen: Je vous remercie, monsieur le ministre.

L'hon. Stéphane Dion: Je voudrais faire un dernier commentaire à propos de la comparaison que vous avez faite avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. Nous ferons un beaucoup plus gros effort que ces pays parce que, par définition, notre objectif est beaucoup plus difficile à atteindre que le leur. Je suis allé en France dernièrement et nous avons fait des comparaisons. L'objectif canadien est cinq fois plus difficile à atteindre que l'objectif français. Malgré cela, au Canada, si nous nous serrons les coudes et faisons abstraction de toute querelle partisane, nous atteindrons notre objectif.

Le président: Monsieur Cullen dispose encore d'une minute.

M. Nathan Cullen: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je suis mécontent que l'on considère ceci comme une question partisane. C'est une question très importante. J'hésiterais beaucoup à penser que vous insinuez que mon approche est partisane.

J'ai une toute dernière question à vous poser au cours de la minute qui me reste. En ce qui concerne le Fonds pour le climat, est-ce que la vérificatrice générale aura accès aux livres?

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

Je signale que je ne vous ai pas accusé d'avoir une approche partisane.

M. Nathan Cullen: Vous l'avez insinué.

L'hon. Stéphane Dion: J'espère que non. J'ai dit que si nous faisons abstraction de toute querelle partisane et que nous nous serrons les coudes, nous atteindrions notre objectif.

M. Nathan Cullen: Bien. La dernière question est la suivante, si vous pouvez justifier ceci. Soixante-quatorze pour cent des objectifs à atteindre reposeront sur des initiatives individuelles. J'ai encore beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi vous considérez que c'est une approche équilibrée alors que l'on comptera sur les Canadiens pour 74 p. 100 de ces objectifs alors qu'ils ne produisent que 23 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre.

L'hon. Stéphane Dion: Je conteste ce pourcentage, chers collègues, parce qu'en fait le Fonds pour le climat de 4 à 5 milliards de dollars s'intéressera à tous les secteurs de l'économie pour trouver des réductions et toutes les entreprises—y compris les GÉF, celles qui dépassent l'objectif—y auront accès. En fin de compte, l'économie contribuera dans une large mesure et les entreprises, les municipalités, les collectivités participeront et recevront des fonds par l'intermédiaire du Fonds pour le climat. Et c'est...

• (1210)

M. Nathan Cullen: Je voudrais une clarification, car je n'ai pas entendu un chiffre.

L'hon. Stéphane Dion: C'est l'aspect positif de cette approche. C'est une approche qui part de la base au lieu de partir du sommet.

Le président: Monsieur Cullen voulait un chiffre, je pense.

M. Nathan Cullen: Venez-vous de dire que ce fonds aurait de 4 à 5 milliards de dollars?

L'hon. Stéphane Dion: Le Fonds pour le climat? Oui.

M. Nathan Cullen: C'est très intéressant.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre. Merci aussi, monsieur Cullen.

Nous passons maintenant à des tours de question de cinq minutes. Je donne la parole à M. Jean.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Je pense que des félicitations s'imposent. Il a fallu malheureusement neuf ans pour rédiger un plan de 46 pages, ce qui est assez décevant, mais nous l'avons enfin sous les yeux et je vous en remercie.

Je pense que nous considérons tous l'environnement comme une priorité. Je pense en outre que je suis très partisan aujourd'hui. Je suis partisan pour les 100 000 personnes qui vivent dans le nord de l'Alberta et qui sont très préoccupées en ce qui concerne deux questions. Je suis, naturellement, originaire de la région de Fort McMurray.

Notre région a connu une croissance formidable. Certains de nos collègues ont dit qu'il faudrait supprimer les sables bitumineux ou imposer des taxes. Je me demande, monsieur, ce que l'on pourra faire dans ce domaine. Je voudrais particulièrement savoir ce que deviendra cette croissance et ce que deviendront les 100 000 personnes qui vivent dans la région, en ce qui concerne la qualité de l'eau qu'elles boivent, la qualité de l'air qu'elles respirent, et les terrains contaminés.

Il y a dans cette région des terrains où se trouvaient des mines d'uranium, qui n'ont pas été nettoyés depuis les années 50. Que fera-t-on pour régler ces problèmes, monsieur le ministre? Nous avons beaucoup de problèmes de santé dans la région. Ce n'est pas seulement une question d'argent, mais j'aimerais tout de même savoir ce que deviendra cette région.

L'hon. Stéphane Dion: Dans cette région, en Athabasca, dans le nord de l'Alberta... Il est difficile de trouver un autre endroit au Canada, sauf les Territoires du Nord-Ouest, où l'on ait davantage besoin de ce plan. Il est vrai qu'une forte proportion des réductions viendront de là. Ce sera très exigeant. Je ne le cache pas et, contrairement à ce qu'ont dit mes collègues du Bloc, la province de l'Alberta sera mise à rude contribution. C'est toutefois précisément pour cette raison qu'elle aura une grande marge de manoeuvre, parce que tous les GÉF, qui devront réduire considérablement leurs émissions, sont dans cette province. Ils devront prendre des initiatives qui généreront beaucoup d'activité dans la région.

Vous savez très bien que la façon dont on procède actuellement n'est pas durable. Vous utilisez beaucoup trop d'eau et beaucoup trop de gaz naturel. Quelque part dans le plan, si quelqu'un peut m'aider à le trouver... Nous savons que si vous avez recours—et c'est presque déjà le cas—aux pratiques exemplaires, vous pourrez produire un milliard de barils supplémentaires. Si nous utilisons une technologie plus efficace, ce sera bon pour les affaires et pour l'environnement.

La séquestration du CO₂ est la seule solution dans cette région. Étant donné que les GÉF devront faire des investissements considérables pour atteindre l'objectif, cela créera une nouvelle motivation pour trouver ces types de solutions et c'est là que se trouve l'avenir de l'Athabasca.

Par conséquent, ce plan sera très intéressant pour votre région.

M. Brian Jean: Eh bien, je suis toujours en train de chercher les retombées qu'il aura pour ma région. La contribution de ma région à l'économie est énorme, même si nous produisons une partie des émissions de gaz à effet de serre. Que deviendra-t-elle, cependant, dans tout ça? Comme vous le savez, monsieur Dion—nous en avons déjà discuté—, certaines des usines de ma région ont réduit leurs émissions de jusqu'à 30 p. 100, de leur propre initiative. Elles recyclent jusqu'à 90 p. 100 de l'eau. Par ailleurs, il n'existe pas de solution de remplacement pour le gaz naturel. Nous n'avons pas encore de technologie de remplacement qui soit aussi faisable sur le plan économique que le gaz naturel, pour extraire le pétrole.

Que retirerons-nous de cette taxe sur le carbone—parce que c'est bien de cela qu'il s'agit—, quel montant recevrons-nous? Que deviendra cette région, en ce qui concerne le nettoyage des friches industrielles, pour rendre la région plus vivable et plus attrayante pour ses habitants?

L'hon. Stéphane Dion: Dans le cas d'Alcoa, une réduction de 25 p. 100 des émissions brutes de gaz lui rapporte 400 millions de dollars américains par an en économies de coûts liés à l'environnement et à l'énergie. En ce qui concerne BP, une réduction de 90 p. 100 des émissions brutes de gaz lui a fait réaliser des économies de 650 millions de dollars.

En fait, les champions nous ont conseillé d'aller de l'avant. Ils nous ont dit qu'ils voulaient que le Canada fasse partie du marché du carbone. Ils considèrent que c'est dans leur intérêt. Il ne faut pas se laisser retarder par ceux qui sont plus lents à réagir. Il est essentiel d'écouter les champions parce qu'en fin de compte, nous créerons d'autres champions. Votre industrie aura davantage confiance en elle-même et elle sera en mesure de constater que cela lui fait réaliser des économies. Le plan donnera la motivation de prendre des initiatives judicieuses.

• (1215)

M. Brian Jean: Monsieur Dion, sauf votre respect, je pense que c'est très bien pour les sociétés pétrolières, pour les compagnies de raffinage de pétrole et pour les sociétés de gaz naturel. Moi, je parle des citoyens qui vivent dans la région, qui respirent l'air et boivent

l'eau. Ce n'est pas acceptable qu'ils vivent dans ce type de conditions. Combien, puisque toute cette taxe sur le carbone sortira de cette région, réinvestira-t-on dans cette région pour aider directement les citoyens?

L'hon. Stéphane Dion: En luttant contre les émissions de gaz à effet de serre, on lutte contre d'autres émissions produites par la combustion, comme le mercure, le smog et d'autres types d'émissions. Cela présente des avantages conjoints pour votre santé. De toute façon, il s'agit du même objectif. Il est donc nécessaire de le faire, non seulement en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour ce qui est des autres sources de pollution.

Est-ce la réponse que vous...

Le président: Si je puis vous aider, je pense que M. Jean explique que l'infrastructure immédiate est touchée, à Fort McMurray, par exemple. Vous avez mentionné la valeur ajoutée, mais comment l'infrastructure sera-t-elle construite?

L'hon. Stéphane Dion: Si vous avez ce système de séquestration et d'entreposage du CO₂, cela aidera beaucoup à régler ce type de difficultés. Je voudrais demander à mon expert d'expliquer plus en détail les aspects techniques du projet.

M. Brian Jean: Je pense à la séquestration du CO₂.

L'hon. Stéphane Dion: Vous savez que cela aidera?

M. Brian Jean: Je comprends...

L'hon. Stéphane Dion: Cela fait partie du plan.

M. Brian Jean: C'est à long terme. Dans une centaine de milliers d'années, ce sera bien pour les habitants de la région. Je suis préoccupé au sujet des friches industrielles actuelles. Je suis préoccupé au sujet de la pollution actuelle. Je suis inquiet au sujet de la qualité de l'eau à l'heure actuelle. Je me préoccupe aussi de l'avenir dans un millier d'années mais, dans l'immédiat, je m'intéresse aux problèmes les plus urgents.

L'hon. Stéphane Dion: J'ai davantage confiance que nous obtiendrons bientôt des résultats.

M. Mike Beale (directeur général intérimaire, Direction générale des affaires économiques et réglementaires, Intégration des politiques, ministère de l'Environnement): Je voudrais préciser que plusieurs propositions précises ont été faites par l'industrie, en ce qui concerne la séquestration et l'entreposage du CO₂, y compris la construction de ce qu'on appelle le gazoduc principal pour le CO₂, en Alberta. D'après les prévisions, ces projets pourraient générer des réductions considérables d'émissions entre 2008 et 2012.

Le président: Monsieur Jean, j'aimerais ajouter que M. Godfrey témoignera la semaine prochaine et que nous pourrions peut-être examiner alors certaines de ces questions avec lui.

Le temps dont nous disposons est écoulé.

L'hon. Stéphane Dion: C'est une remarque pertinente, monsieur le président. Nous n'attribuons pas de nombre de tonnes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à celles générées par le nouveau pacte avec les municipalités, bien que nous sachions qu'il en générera. C'est une marge de sécurité en quelque sorte. Nous n'avons pas fait d'attributions pour le nouveau pacte, bien qu'il générera des réductions de plusieurs mégatonnes, notamment grâce à la réduction des émissions des transports en commun. Aucune attribution de tonnes n'a été faite pour nos initiatives techniques, comme le Fonds d'investissement technologique, comme les 200 millions de dollars que le ministre Efford aura pour créer la nouvelle Stratégie pour le développement durable ni pour les nouvelles initiatives financières qui seront mises en place. Nous avons une bonne marge de sécurité pour nous assurer que nous atteindrons notre objectif, si nous unissons nos forces.

Le président: Bien. Nous en reparlerons, certainement.

Je donne la parole à M. Paradis.

[Français]

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, félicitations pour ce plan, monsieur le ministre. Je vous présente de doubles félicitations, d'ailleurs. Il n'est certainement pas facile de tenter de changer les façons de faire. Il y a des résistances normales aux changements dans la société. On le constate un peu partout.

Deuxièmement, félicitations aussi d'avoir obtenu la conférence qu'on aura l'automne prochain à Montréal. Je pense que le fait que le Canada ait obtenu CoP 11 réaffirme son leadership en matière d'environnement. Encore une fois, félicitations.

J'aurais deux questions pour commencer.

Premièrement, je cherche des exemples pratiques. Pensons par exemple aux agriculteurs. À la page 6 du plan, on mentionne: Des mesures pour accroître la capacité de stockage de carbone de nos terres agricoles et de nos forêts nous encourageront à protéger nos espaces naturels, comme les milieux humides, et notre biodiversité.

Ensuite, à la page 10, on dit: On prévoit des réductions d'émissions et un piégeage du carbone considérables sur les fermes, correspondant probablement à un investissement d'au moins un milliard de dollars.

Les collectivités rurales devraient bénéficier d'un investissement d'environ un quart de milliard de dollars dans les méthodes avancées de gestion agricole.

Si j'étais un agriculteur qui nous écoutait à la télévision ce matin, quel exemple pourriez-vous me donner pour obtenir ces réductions?

• (1220)

L'hon. Stéphane Dion: D'abord, je vous dirais d'aller voir votre député et de vous mettre ensemble. Les fermiers peuvent faire un *pool* et présenter un projet qu'ils montent eux-mêmes. Ils connaissent cela mieux que moi. Ce n'est pas à nous de leur dire qu'il y a tel programme et qu'ils doivent procéder exactement de telle façon, sinon ils ne cadreront pas dans le programme. Cette époque est finie. Alors, ils montent un projet et ils le présentent au Fonds pour le climat en disant qu'ils pensent pouvoir réduire les émissions de tant, ce qui aura été certifié par ce qu'on appelle les crédits compensatoires. Il y aura une autre agence au ministère de l'Environnement qui va certifier les projets. Une fois que ceux-ci seront certifiés, ils pourront être vendus à qui les voudront. Le Fonds pour le climat va être un acheteur. Il y en aura peut-être d'autres.

Une entreprise qui veut atteindre son objectif de Kyoto parce qu'on lui a imposé une coupe dans ses émissions va peut-être vouloir financer ce projet en demandant que l'on compte cela dans sa cible,

etc. Donc, il y aura toutes sortes de possibilités. Cependant, le Fonds pour le climat va créer le marché puisque ce sera lui qui sera le gros acheteur. S'il n'y a pas de gros acheteur, c'est difficile de créer un nouveau marché. En ce sens, on fera toutes sortes d'activités au Canada qui échapperont à la papperasse de nos fonctionnaires, si bons soient-ils.

L'autre approche est de créer une cinquantaine de programmes au fédéral. Dans ce cas, vous allez, en bon français, « jammer » le système en peu de temps. Je préfère avoir une approche de marché. Alors, monsieur le député, dites à vos fermiers de travailler avec vous pour monter de bons projets.

L'hon. Denis Paradis: Excellent.

Je vous présente maintenant mon deuxième point. La politique d'achat du gouvernement mentionne quelque part que 20 p. 100 de l'électricité devraient provenir de l'énergie renouvelable. Or, d'après la façon dont c'est rédigé, cela exclut l'énergie solaire, puisqu'on parle d'électricité. L'énergie solaire ne produit pas d'électricité. En ce sens, y a-t-il, à l'intérieur du ministère de l'Environnement, la volonté de revoir l'ensemble des programmes, que ce soit à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou à Ressources naturelles Canada, pour faire en sorte que l'énergie solaire ait une aussi bonne place que l'énergie éolienne, par exemple?

L'hon. Stéphane Dion: Dans le nouveau budget, on a créé pour les autres sources d'énergie renouvelable, y compris l'énergie solaire, à peu près le même modèle que celui qu'on avait réservé pour l'énergie éolienne, c'est-à-dire l'EPÉÉ.

Je dois ajouter que le Fonds pour le climat sera présent aussi pour *toper* lorsque ce sera nécessaire. Cependant, il sera très important qu'il n'y ait pas de double comptage de tonnes. Nous ne voulons pas faire de dédoublement. Sinon, nous n'arriverons pas à nos 270 mégatonnes. Donc, ce sera un système à la fois très flexible et très rigoureux.

L'hon. Denis Paradis: Le troisième volet...

[Traduction]

Le président: Une minute, monsieur Paradis.

[Français]

L'hon. Denis Paradis: J'aurais un dernier point, monsieur le ministre. Un politicien américain du nom de Tip O'Neill, je crois, a dit: « *All politics is local.* ».

La Commission mixte internationale sur les eaux limitrophes vient de rendre une décision par rapport à la baie Missisquoi et au lac Champlain, qui se situent dans ma circonscription électorale. La Commission mixte internationale recommande l'enlèvement d'un remblais qui bloque la circulation d'eau entre le Canada et les États-Unis, ce qui devrait coûter à peu près un million et demi de dollars aux Américains. Elle recommande aussi que le gouvernement canadien mette au moins une somme équivalente du côté canadien pour enlever, entre autres, les quantités de phosphore dans la baie Missisquoi, dans la partie canadienne du lac Champlain.

Votre ministère a-t-il l'intention de suivre de près le suivi de ces recommandations de la Commission mixte internationale?

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

L'hon. Denis Paradis: Merci du oui affirmatif.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie pour cette réponse abrégée, monsieur le ministre.

Monsieur Crête, vous avez cinq minutes.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Merci, monsieur le ministre.

Vous nous avez donné une image extraordinaire tout à l'heure. Vous allez subventionner l'industrie du pétrole, qui fait des gains de productivité. En plus, vous allez lui donner un bénéfice. À ce moment-là, je comprends très bien la phrase de M. Mulcair, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, un fédéraliste reconnu, lorsqu'il dit: « C'est lourdement biaisé en faveur de l'Ouest canadien et c'est le Québec qui écope ». Donc, ce n'est pas seulement le Bloc québécois qui dit cela, mais aussi le gouvernement du Québec. Je le cite encore:

En produisant la moitié moins de gaz à effet de serre que les autres Canadiens, les Québécois contribuent à baisser la moyenne canadienne. Or, ils ne sont pas compensés pour cela. C'est pourquoi le plan fédéral est inacceptable.

À titre d'exemple, il donne la centrale du Suroît qui, selon votre plan, serait subventionnée pour être mise en place, alors que cela représenterait un accroissement de pollution au Québec. Êtes-vous prêt à signer une entente bilatérale avec le Québec pour renoncer à utiliser l'année de référence 2010, qui est profondément injuste pour le Québec, et accorder au Québec le droit de se retirer d'un programme comme le Défi d'une tonne s'il le souhaite, avec pleine compensation?

• (1225)

L'hon. Stéphane Dion: Cher collègue, j'aimerais que vous reveniez sur ce que vous avez compris de mes propos. Vous dites que je vais financer...

M. Paul Crête: Non. Vous avez donné l'exemple d'une compagnie qui fait un gain de productivité et qui, en plus, va recevoir un revenu additionnel en vertu de l'application du plan.

L'hon. Stéphane Dion: La compagnie qui fait partie des grands émetteurs finaux et qui a atteint sa cible est libre d'utiliser son surplus comme elle le veut.

Elle peut le garder pour les années post-Kyoto, parce qu'on sait que les cibles seront plus exigeantes après Kyoto. Elle peut le vendre à des entreprises — c'est la loi du marché — qui n'ont pas encore atteint leur cible.

M. Paul Crête: Il y a là un avantage, de toute façon. J'aimerais que vous mettiez l'accent sur le Québec.

L'hon. Stéphane Dion: C'est bon pour tout le monde, pas seulement pour les compagnies pétrolières.

M. Paul Crête: Oui. Par contre, on sait où elles sont. Nous ne les avons pas chez nous.

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

M. Paul Crête: L'exemple de la centrale du Suroît l'illustre bien.

Êtes-vous prêt à signer une entente bilatérale avec le Québec pour respecter les efforts qui ont été faits dans le passé et qui font que le Québec est aujourd'hui le meilleur élève de la classe, mais qu'il en est pénalisé?

L'hon. Stéphane Dion: Le Québec n'est pas pénalisé.

M. Paul Crête: C'est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui a dit: « C'est lourdement biaisé en faveur de l'Ouest canadien et c'est le Québec qui écope. » Or, « écopé » veut dire « payer pour... »

L'hon. Stéphane Dion: Si vous me le permettez, je vais répondre. Vous pouvez répéter 10 fois la même citation, mais cela ne me permettra pas de répondre.

M. Paul Crête: Allez-y, nous avons hâte.

L'hon. Stéphane Dion: D'accord, merci. Le Québec n'est pas pénalisé, pour la simple raison que l'hydroélectricité n'a pas de cibles.

Si vous voulez que l'hydroélectricité ait une cible, dites-le moi, mais cela me paraîtrait très injuste, puisqu'elle n'émet pas de gaz à effet de serre. Si je peux continuer...

M. Paul Crête: Les efforts de l'hydroélectricité...

[Traduction]

Le président: Excusez-moi, monsieur Crête, vous avez posé une question. Laissez le ministre répondre.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Oui. Vous répétez 10 fois la même question. Laissez-moi y répondre. L'hydroélectricité n'a pas de cible et c'est normal, puisqu'elle n'émet pas de gaz à effet de serre.

C'est beaucoup plus exigeant en Alberta, parce que l'essentiel des sources d'énergie sont fossiles. Les cibles sont partout. Il faut que toutes ces entreprises atteignent des cibles. Il y en a beaucoup moins au Québec qu'en Alberta.

Par définition, les cibles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont beaucoup plus élevées en Alberta, par rapport à son poids dans la fédération.

M. Paul Crête: Est-ce que vous voulez dire que les efforts faits par le Québec dans le passé ne doivent pas être pris en considération, qu'il n'y aura pas d'entente bilatérale avec le Québec?

L'hon. Stéphane Dion: Je dis que l'hydroélectricité... Vous savez très bien ce que je dis. Vous faites semblant de vous indigner.

M. Paul Crête: Non, je ne fais pas semblant.

L'hon. Stéphane Dion: Vous faites semblant.

[Traduction]

Le président: Monsieur le ministre.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Je comprends très bien votre jeu.

M. Paul Crête: Vous savez très bien jouer avec les mots. Vous n'êtes pas capable de répondre à ma question. Voilà le problème.

[Traduction]

Le président: Excusez-moi.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: J'y réponds très bien.

[Traduction]

Le président: Un instant. Excusez-moi, mais je voudrais vous interrompre.

De temps en temps, les entreprises, où qu'elles soient établies, ont soulevé la question du crédit rétroactif pour les réductions d'émissions. Je pense que ce que M. Crête demande, c'est si vous avez examiné la question. Deuxièmement, est-ce que cela s'applique de façon différente à la province du Québec? Je pense que M. Crête envisage la possibilité d'une entente bilatérale dans ce domaine.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Il y a deux aspects à cette question.

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous en parler globalement?

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Oui, s'il vous plaît. Cela me fera plaisir, monsieur le président.

Premièrement, les mêmes règles s'appliquent partout au Canada. Pour cette raison, dans les provinces où la source d'énergie émet peu ou pas de gaz à effet de serre, il y a beaucoup moins de cibles à atteindre. L'effort est donc, par définition, reconnu. C'est le premier élément de réponse.

Deuxièmement, il y aura en effet des ententes bilatérales avec chacune des provinces et chacun des territoires. Cela se fera par l'intermédiaire du Fonds du partenariat. Nous pourrions nous asseoir ensemble et établir nos priorités conjointes, soit sur une base bilatérale — entre le gouvernement fédéral et une province seulement —, soit entre un ensemble de provinces et le gouvernement fédéral. C'est ce type d'entente que nous espérons conclure avec Hydro-Québec, avec les compagnies d'hydroélectricité du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario.

Il y aura beaucoup de choses à négocier ensemble. Cela aidera tout le monde et cela aidera puissamment les Québécois.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Le temps dont nous disposons est écoulé, monsieur Crête. Ce sont des tours de questions de cinq minutes. Nous en reparlerons, cependant. Le ministre a dit qu'il resterait jusqu'à 13 heures, si j'ai bien compris.

Madame Ratansi, vous avez cinq minutes pour poser des questions.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation, monsieur le ministre, et je vous remercie également pour l'oeuvre que vous avez accomplie jusqu'à présent.

Les Canadiens et les Canadiennes sont très préoccupés au sujet de l'environnement et de ses incidences sur la santé. J'ai entendu demander à de nombreuses reprises pourquoi nous n'avancions pas et pourquoi cela prenait autant de temps. Maintenant, je comprends pourquoi; c'est à cause des nombreux irréductibles qui se contredisent et ne font pas de suggestions constructives pour aller de l'avant.

D'un point de vue stratégique, dans le plan que vous avez exposé, vous avez fait une évaluation, fait des analyses auprès de l'industrie et sur l'environnement—parce que l'objectif est précisément le développement durable—et vous avez également prévu un processus d'examen et de surveillance. Ma question concerne le Fonds pour le climat.

Vous dites que c'est un mécanisme axé sur le marché et, par conséquent, le jeu de l'offre et de la demande est un facteur essentiel. Et c'est une solution typiquement canadienne. Ai-je raison de penser que c'est une solution typiquement canadienne? Qui sera le fournisseur? D'où viendra la demande? Vous avez en outre mentionné que les grands émetteurs finaux pourraient acheter leurs crédits là. Et comment envisagez-vous le fonctionnement de ce mécanisme axé sur le marché? Vous avez dit qu'il serait porteur d'innovation et, par conséquent, j'essaie de comprendre comment

vous envisagez ce processus. Est-ce un processus semblable à une bourse des valeurs mobilières canadiennes? Est-ce en quelque sorte une bourse environnementale pour le Canada?

• (1230)

L'hon. Stéphane Dion: Bien. Je voudrais vous lire... Nous consulterons en ce qui concerne la conception proprement dite. Elle est décrite à l'annexe 6 du plan. Nous l'avons annoncé.

Mme Yasmin Ratansi: Bien.

L'hon. Stéphane Dion: Une possibilité serait que le ministre de l'Environnement établisse un programme pour accorder des crédits intérieurs en vertu de l'article 322 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les règles du programme seront finalisées par une équipe interministérielle de fonctionnaires représentant Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le Bureau du Conseil privé, après de vastes consultations au cours des prochaines semaines. Nous tenons à obtenir des résultats assez rapidement, mais nous tiendrons de vastes consultations. Le gouvernement consultera les Canadiens sur une série initiale de règles et les consultera à nouveau, puis les règles seront finalisées pour l'automne 2005. C'est du moins ce qu'on espère. On pourrait commencer à accorder les crédits au début de 2006.

Mme Yasmin Ratansi: Bien.

Une autre question abordée est que vous avez prévu un processus prévisionnel auquel vous avez affecté 10 milliards de dollars et on se demande si vous respecterez votre engagement. Je suis un peu préoccupée parce que nous avons beaucoup de projets de loi d'initiative parlementaire. Nous avons été très irresponsables. Ils sont adoptés par l'opposition. Cela nous coûtera 15 milliards de dollars. Que comptez-vous faire à long terme, si nous avons des engagements de 15 milliards de dollars que nous n'arrivons pas à respecter, ce qui fera probablement de nous un pays fini sur le plan économique. Nous savons que l'opposition a fait preuve d'irresponsabilité en adoptant ces projets de loi. Pensez-vous qu'il y aura des tensions entre votre capacité d'atteindre ces objectifs...

L'hon. Stéphane Dion: Ce projet de loi ne contient aucune clause interdisant l'irresponsabilité de la part d'un parlementaire.

Mme Yasmin Ratansi: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, madame Ratansi.

Je donne maintenant la parole à M. Cullen.

M. Nathan Cullen: Je tiens à m'inscrire en faux contre le dernier commentaire, qui est de nature sectaire. Compte tenu du statut non partisan de ce comité, il est extrêmement décevant d'entendre des membres du comité parler de cette façon.

Je voudrais revenir à ce plan.

Monsieur le ministre, je ne doute pas de votre sincérité. Nous avons parlé de ces questions à plusieurs reprises. Ma question concerne toujours les dépenses et la possibilité de trouver de l'argent pour financer les initiatives qui entraîneront les réductions visées.

Je ne peux pas vous féliciter pour les 2 milliards de dollars d'anciens fonds qui sont affectés car on en a tiré gloire au moment où l'octroi des fonds a été annoncé—ce qui est positif pour le Canada—, alors qu'ils n'ont pas été dépensés. C'est pour cela que je suis vivement préoccupé pour l'avenir. Si nous avons l'habitude d'annoncer l'octroi de fonds pour être ensuite incapables—ou pour une raison ou une autre, que j'ignore—de les distribuer, si l'on examine les prévisions budgétaires pour essayer de trouver ces... Et en ce qui concerne les termes employés dans le plan, je voudrais demander aux rédacteurs de ce plan de se remettre au travail. En effet, ce plan contient beaucoup de si et autres termes laissant planer l'incertitude alors que je voudrais des assurances. Par conséquent, je voudrais poser des questions précises, si vous me le permettez.

En ce qui concerne la question du soutien des entreprises qui ont pris des initiatives progressistes, je pense qu'un grand nombre d'entre elles—je parlerai quelques instants du secteur minier—ont présumé de bonne foi qu'à la suite de la signature, en 1997, et de la ratification, en 2002, elles seraient obligées de faire certaines réductions et elles l'ont fait. Avez-vous prévu quelque part dans le plan que vous avez élaboré un mécanisme pour tenir compte des réductions qui ont été générées, sur une base proportionnelle, à partir d'une date précise?

L'hon. Stéphane Dion: Dans tout programme qu'on met en place, il est essentiel d'éviter d'être injuste à l'égard de ceux qui ont enclenché le mouvement.

M. Nathan Cullen: Oui.

L'hon. Stéphane Dion: Il faut, en même temps, éviter de payer pour quelque chose qui aurait été de toute façon inévitable. Ce sont les deux paramètres qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue.

Ce que nous ferons dans ce cas, à moins que M. Beale n'ait d'autres commentaires à faire, c'est que, pour chaque secteur, nous établirons une norme qui sera la moyenne pour le secteur et ceux qui auront pris des initiatives avant les autres seront automatiquement plus proches de cette norme que les autres et auront moins d'efforts à faire pour 2010. Ce sera équitable pour ceux qui ont agi les premiers.

•(1235)

M. Nathan Cullen: J'aimerais beaucoup que ces normes soient mises en application, surtout pour certains secteurs.

La deuxième question que je voudrais poser concerne la notion des émissions associées à un processus immuable. J'étais, à vrai dire, troublé, à l'issue de la séance d'information sur ce plan. Je voudrais savoir ceci. Qui établit les critères en ce qui concerne ces émissions et quel pourcentage des GÉF qui nous intéressent répond à ces critères.

L'hon. Stéphane Dion: En ce qui concerne les critères, nous consulterons pour nous assurer qu'ils sont fixés en définitive par le gouvernement du Canada.

M. Nathan Cullen: Le savez-vous déjà?

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

M. Nathan Cullen: Savons-nous quel pourcentage cela représente et savons-nous déjà quels sont les critères?

L'hon. Stéphane Dion: Pour quoi?

M. Nathan Cullen: Savons-nous déjà quels sont les critères pour une émission associée à un processus immuable?

L'hon. Stéphane Dion: C'est zéro. Les émissions associées à un processus immuable ne...

M. Nathan Cullen: Je présume que vous ne comprenez pas ma question.

L'hon. Stéphane Dion: Ah... vous voulez savoir comment les critères seront établis.

M. Nathan Cullen: Je voudrais savoir si nous avons déjà établi des critères.

L'hon. Stéphane Dion: Oui.

M. Nathan Cullen: Dans ce cas, si l'on tient compte de la contribution des GÉF aux émissions de gaz à effet de serre, quel pourcentage de ces GÉF répond actuellement à ces critères?

L'hon. Stéphane Dion: Cela dépend du secteur. Dans certains secteurs, ils sont nombreux et dans d'autres, leur nombre est très faible.

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Beale?

Le président: Pourriez-vous répondre à cette partie-là de la question?

M. Mike Beale: Oui. Je n'ai pas le pourcentage précis des émissions totales qui relèvent de la catégorie du processus immuable, mais elles s'appliquent en particulier au secteur du ciment, à celui de la chaux, à celui de l'aluminium et à celui du minerai d'acier.

M. Nathan Cullen: Examinons quelques instants un de ces secteurs.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Deux minutes et demie.

M. Nathan Cullen: Parfait! Dans le secteur du ciment, quel pourcentage des émissions représentent les gaz à effet de serre? N'y a-t-il pas d'allocation et n'a-t-on pas convenu de chercher les types d'entreprises et d'émissions afin de tenir compte des gaz à effet de serre produits dans le cadre de leurs processus chimiques immuables? Nous savons que le ciment est du ciment et qu'il n'y a pas d'autres manières de le produire, et que c'est un produit qui est dérivé...

L'hon. Stéphane Dion: Les émissions inévitables représentent un pourcentage élevé des émissions dans le secteur du ciment, si je ne me trompe.

M. Nathan Cullen: Envisage-t-on dans le contexte de ce plan de demander à ces entreprises—d'exiger—qu'elles tentent de séquestrer le carbone à l'autre extrémité du processus? Il semblerait qu'on leur laisse la bride sur le cou en les autorisant à produire ces émissions sous prétexte que cela fait partie intégrante du processus chimique qu'elles utilisent—alors que nous savons que de nombreuses technologies industrielles sont en mesure de capter ces émissions de gaz à effet de serre. Je me demande bien pourquoi ces entreprises seraient dispensées d'y avoir recours.

L'hon. Stéphane Dion: Au cours des consultations que nous avons tenues avec les GÉF, nous avons eu l'assurance que les Européens étaient également conscients de ce problème. Ils ne fixent pas d'objectifs pour ce type d'émissions parce qu'est un processus chimique qui n'a rien à voir avec la combustion. Compte tenu de nos capacités actuelles, il est essentiel que nous tenions compte du fait que, si nous obligeons l'industrie à trouver une solution, nous ne savons pas où elle pourra la trouver.

En ce qui concerne la combustion cependant, les possibilités abondent et nous avons demandé aux entreprises d'axer leurs efforts sur cet aspect; nous pensons que c'est juste.

M. Nathan Cullen: Oui. Par conséquent, permettez-moi d'exprimer mon inquiétude parce qu'on n'exige pas que les entreprises des secteurs à processus immuable captent le carbone qu'elles produisent.

Je voudrais toutefois poser ma dernière question. En ce qui concerne les crédits étrangers, à combien estime-t-on le pourcentage que le Canada devra acheter? Avons-nous un chiffre estimatif annuel concernant les crédits que nous devons acheter à l'étranger?

L'hon. Stéphane Dion: La seule initiative du plan qui permette d'acheter éventuellement des crédits à l'étranger est le Fonds pour le climat. Toutes les autres initiatives sont intérieures.

M. Nathan Cullen: Par conséquent, il faut que cela corresponde aux... est-ce 75 mégatonnes?

L'hon. Stéphane Dion: Il est impossible de savoir...

M. Nathan Cullen: Cent cinquante?

L'hon. Stéphane Dion: Il est impossible de savoir dès maintenant...

M. Nathan Cullen: C'est beaucoup.

L'hon. Stéphane Dion: Il est impossible de savoir dès maintenant quel pourcentage du Fonds pour le climat ira à l'étranger parce que nous ne connaissons pas la vigueur du marché intérieur au Canada. Je suis certain qu'un bon député comme vous veillera à ce que l'on mette un grand nombre de projets en place dans sa circonscription et à ce que l'on trouve des crédits au Canada.

• (1240)

M. Nathan Cullen: Mon dernier commentaire est que... prenons l'exemple de l'industrie minière, parce que je connais mieux ce secteur que la plupart des autres. Les réductions réalisées jusqu'à présent sont souvent assimilées aux fruits les plus faciles à cueillir. Je pense que du fait que l'on n'intègre pas vraiment une notion de prise en compte des réductions déjà réalisées ou que l'on n'adopte pas une base en ce qui concerne la date à laquelle ces réductions sont produites, on pourrait faire des estimations très exagérées des réductions que peuvent encore réaliser les entreprises. Les achats de crédits—je pense que le ministre Emerson a employé le terme « amortisseur » à ce propos—augmenteront considérablement.

Cela me laisse peu de garanties en ce qui concerne le montant des dépenses et les allocations réelles faites par le gouvernement.

L'hon. Stéphane Dion: Si vous me le permettez, chers collègues, je trouve que c'est très intéressant—vous devriez contester vos propres propos parce qu'au début de notre conversation, vous avez dit que nous n'étions pas assez exigeants en ce qui concerne les GÉF alors que maintenant, vous craignez que nous le soyons trop. Je pense que notre objectif est équitable et nous l'atteindrons.

M. Nathan Cullen: Ne déformez pas la réalité. Ne la déformez pas. Vous êtes conscients de la spéciosité de cet argument.

Le programme concernant les GÉF indique que les grands émetteurs—dont certains sont les entreprises qui réalisent les plus gros profits, et personne ne le nie, et personne ne leur nie le droit d'exister dans notre économie—ont une part beaucoup moins lourde du fardeau à supporter. On a beau chercher dans le plan des informations précises sur la façon dont on s'y prendra pour atteindre les objectifs, on n'en trouve pas. On n'y trouve que des suppositions et des dépenses allouées qui augmentent pendant cinq, six ou sept ans—et qui devraient atteindre de 4 à 5 milliards de dollars—alors que les sommes prévues dans l'immédiat sont minimes. Je ne sais pas pourquoi on s'attend à ce que les Canadiens croient cette promesse alors que depuis 12 ans, on nous promet des réductions de 20 p. 100

des émissions de gaz à effet de serre et qu'elles ont en fait augmenté de 20 p. 100.

Le président: Monsieur Cullen, veuillez laisser le ministre répondre à cette question—très brièvement.

L'hon. Stéphane Dion: Puis-je répondre? Vous avez posé une question et j'y répondrai brièvement. De tous les pays signataires du Protocole de Kyoto, c'est le Canada qui a l'objectif le plus difficile à atteindre, et de loin. Notre industrie a des objectifs exigeants mais justes. Notre industrie sera en mesure de les atteindre. On tiendra compte des entreprises qui ont été les premières à prendre des initiatives dans ce domaine parce qu'on a fixé une norme par secteur et que ces entreprises seront automatiquement plus proches de cette norme que celles qui ont tardé à agir. J'ai confiance qu'elles y arriveront. Nous leur laissons une grande marge de manoeuvre en ce qui concerne les méthodes qu'elles adopteront pour y arriver : elles peuvent le faire à l'interne; elles peuvent avoir recours à des droits de compensation; elles peuvent échanger des crédits. Elles peuvent s'adresser au Fonds d'investissement technologique et elles peuvent aller sur le marché international. Elles généreront des réductions de 45 mégatonnes.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous passons au haut de la liste, à M. Richardson.

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais poursuivre dans la foulée des questions de M. Cullen, notamment en ce qui concerne le Fonds pour le climat à propos duquel il est actuellement écrit que nous gagnerons jusqu'à 115 mégatonnes du déficit de 270 mégatonnes en émissions de gaz à effet de serre. C'est environ 40 p. 100 des cibles à atteindre par l'intermédiaire du Fonds pour le climat.

Tout au long des audiences, nos témoins ont dit... Vous avez prononcé un discours le 15 février dans lequel vous avez dit que vous excluriez tout achat de droits d'émissions qui n'aurait aucune incidence sur la réduction des gaz à effet de serre. Lorsque nous avons invité le ministre Goodale, il a déclaré à ce propos qu'il n'était nullement question pour le Canada d'acheter des crédits d'émissions à la Russie ni de faire ce type de dépense à l'étranger.

S'il n'est effectivement pas question que le Canada fasse ce type de dépense à l'étranger et que, comme vous l'avez mentionné, nous exclurions tout achat de droits d'émission qui n'a aucune incidence sur la réduction des gaz à effet de serre, il nous resterait 115 mégatonnes à trouver sous le régime du Fonds pour le climat, pour combler le déficit en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'achat de réductions intérieures, aux agriculteurs.

À l'instar de M. Paradis, j'ai été très heureux d'apprendre que les agriculteurs allaient faire un gain inattendu et qu'ils allaient trouver un chèque dans leur courrier—dès la semaine prochaine—pour la réduction de 115 mégatonnes...

M. Bob Mills: Pour avoir suivi le scénario habituel.

M. Lee Richardson: ... pour avoir suivi le scénario habituel.

Vous avez répondu de façon imprécise au sujet des 4 à 5 milliards de dollars de dépenses prévues entre 2008 et 2012 au chapitre du Fonds pour le climat alors que, dans le budget de cette année, 1 milliard de dollars seulement ont été prévus pour 2005. Je ne pense pas que nous puissions vous permettre d'être aussi imprécis en ce qui concerne la distribution de ce milliard de dollars. Vous avez certainement une idée... Je vous pose la question suivante : quel pourcentage de ce milliard de dollars en achat de crédits d'émission recevront les agriculteurs et quel pourcentage servira à acheter des crédits d'émission à l'étranger?

L'hon. Stéphane Dion: Merci beaucoup, cher collègue.

Ce plan-ci est de beaucoup le plus précis plan de Kyoto qui soit au monde. Cela dit, nous avons le choix entre l'ajout d'une série de nouveaux programmes, très ciblés, très restrictifs, obligeant les agriculteurs à se soumettre à un programme bien précis—les gens préfèrent un programme bien précis—et créer un marché. Nous avons opté pour la création d'un marché.

Nous maintiendrons certains programmes, ceux qui sont efficaces—nous en avons discuté avec M. Cullen il y a quelques instants—, mais nous créerons en outre un marché. Le marché, par définition, n'indique pas le pourcentage exact qui ira aux agriculteurs et celui qui ira à d'autres intervenants. Il sera fondé sur la concurrence : fournissez votre tonne de réductions et vous recevrez des fonds. Bien que nous prévoyions que les agriculteurs reçoivent environ 1 milliard de dollars, comme nous l'avons mentionné quelque part dans le plan, cela veut dire que l'on s'attend à ce que leur capacité donne de bons résultats. C'est à eux de s'organiser, c'est à leurs députés... Ce sera un marché. Les plus efficaces recevront des fonds.

• (1245)

M. Lee Richardson: Mais certainement... Je voudrais vous poser la question suivante. Au cours de cette année, vous avez 1 milliard de dollars en réserve. Quel est, d'après vous, le pourcentage de ce milliard de dollars qui restera au pays et qui sera versé aux agriculteurs et à d'autres Canadiens pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre et le pourcentage... Si vous dépensez ce milliard de dollars prévu au budget, quel pourcentage sera dépensé au Canada et quel pourcentage sera utilisé pour acheter des crédits d'émission de gaz à effet de serre à l'étranger—notamment à la Russie?

L'hon. Stéphane Dion: Nous n'investirons pas 1 milliard de dollars cette année. Nous avons 1 milliard de dollars pour les cinq prochaines années et ce montant peut augmenter. C'est indiqué dans le plan budgétaire, si vous me permettez de citer le passage : « Le gouvernement appliquera de nouvelles mesures au fur et à mesure que ses ressources le lui permettront et que nous apprendrons de nos investissements au pays et de notre expérience internationale ». C'est pourquoi nous pensons que le Fonds pour le climat, à la fin de la période couverte par le Protocole de Kyoto, c'est-à-dire en 2012, aura peut-être reçu entre 4 et 5 milliards de dollars.

C'est toutefois un marché. Nous avons décidé de créer un marché au lieu d'élaborer un plan complexe fondé sur des prévisions très précises en matière de distribution des fonds. Ce sont les meilleurs projets qui recevront des fonds.

M. Lee Richardson: À l'instar de M. Paradis, je voulais seulement, dans l'intérêt des agriculteurs—qui attendent leur chèque avec impatience—avoir une idée du montant qu'ils recevront et de la date à laquelle ils recevront ce chèque inespéré du gouvernement.

L'hon. Stéphane Dion: Nous évaluons le montant à environ 1 milliard de dollars en ce qui concerne les agriculteurs, mais ce n'est...

M. Lee Richardson: Est-ce 1 million de dollars sur 1 milliard de dollars?

Des voix: Non.

L'hon. Stéphane Dion: C'est 1 milliard de dollars au cours de la période couverte par Kyoto, soit jusqu'en 2012.

M. Lee Richardson: Je comprends.

Le président: Il ne nous reste qu'une minute et M. Mills veut prendre la relève.

M. Bob Mills: Je voudrais vous poser la question qui a été posée par Chris à un talk show. Il a dit qu'il avait 1 100 acres. Il a environ 300 acres de plantations d'arbres, qu'il vend pour l'aménagement paysager, et le reste est en culture.

Il se demande quand il recevra son chèque et en quoi cela aidera l'environnement parce que Chris ne se mettra pas à abattre tous ses arbres et à replanter. Les arbres poussent, les cultures poussent. En quoi cela nous aidera-t-il dans nos efforts? Chris attend son chèque et il se demande quand il arrivera parce qu'il ne modifiera pas ses pratiques. Il a déjà des pratiques très saines.

Le président: Et si c'est le Chris que je connais, il préférerait que son chèque lui soit livré par la poste que de le recevoir de vos mains, monsieur Mills.

Quoi qu'il en soit, veuillez répondre brièvement, monsieur le ministre.

M. Bob Mills: Ce n'est pas votre Chris.

M. Mike Beale: Nous tenons des consultations au sujet des règles d'admissibilité à titre de crédit. En 2003, nous avons tenu à travers le pays une série d'ateliers sur la rédaction de ces règles qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part des agriculteurs, des forestiers et des travailleurs d'autres secteurs. Une de ces règles est naturellement que pour générer un crédit, il faut faire mieux que d'habitude; en outre, la situation varie d'une région à l'autre.

M. Bob Mills: Il n'a pas de chance.

M. Mike Beale: Nous présenterons au cours des deux prochains mois une proposition précise qui réglera le cas en question.

M. Bob Mills: Par conséquent, monsieur le ministre, Chris ne devrait pas attendre son chèque et un agriculteur qui a recours aux meilleures pratiques agricoles possible ne devrait pas compter recevoir de l'argent pour les puits.

Le président: Si vous me le permettez, monsieur Mills, c'est un message sérieux à communiquer aux personnes qui cherchent un partenaire dans le cadre de ce programme.

L'hon. Stéphane Dion: Et le message—qui se trouve à la page 10 du plan—est : on prévoit des réductions d'émissions et un piégeage du carbone considérables sur les fermes, correspondant probablement à un investissement d'au moins 1 milliard de dollars».

Le président: Je pense toutefois que ce que M. Mills veut savoir, c'est quand une trousse d'information sera préparée pour que les agriculteurs... À propos de programmes de séquestration—qu'il s'agisse des forêts, des Autochtones, des peuples des Premières nations—, quand l'information à ce sujet sera-t-elle publiée et sous quelle forme?

L'hon. Stéphane Dion: C'est une question très légitime et la réponse se trouve à l'annexe 6, à la section consacrée aux règles du système de compensations. On y expose les règles du système de compensations, notamment les critères donnant droit à des crédits compensatoires, à des fins de consultation avec les provinces, les territoires, l'industrie, les peuples autochtones et les intervenants. En ce qui concerne cet aspect, comme pour tous les aspects du plan, nous voulons établir les principales étapes de la mise en oeuvre avant la fin de 2005.

• (1250)

Le président: Nous en reparlerons, j'en suis sûr, monsieur Mills, mais tout le temps dont nous disposons est écoulé.

Monsieur McQuinty, M. Bagnell avait signalé qu'il voulait... Nous sommes à court de temps, monsieur Bagnell. Est-ce que M. McQuinty veut prendre la parole?

Monsieur McGuinty.

M. David McGuinty: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, c'est très intéressant de constater qu'un parti qui a rejeté pendant dix ans le Plan de Kyoto, attendrait impatiemment sa mise en oeuvre une fois qu'il est en place. Par conséquent, je sais que vous tentez de donner à Chris une réponse au sujet de son investissement de 1 100 acres. C'est une question importante et je suis sûr que nous pourrions indiquer sous peu aux agriculteurs canadiens comment nous procéderons, en partenariat.

Monsieur le président, si vous me le permettez, j'ai deux questions précises à poser au ministre. Monsieur le ministre, je demanderai peut-être également une réponse à M. Bouchard, le nouveau président de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et à M. Latourelle, de Parcs Canada.

La première question porte sur les parcs nationaux. Je sais que la question de l'intégrité écologique des parcs avait déjà été abordée dans le rapport de M. Gérin, il y a plusieurs années. Je voulais savoir si vous pouviez nous dire quels progrès ont été réalisés à ce chapitre, [Français]

la mise en oeuvre des recommandations du rapport de M. Gérin,

[Traduction]

surtout en ce qui concerne des choses comme la connectivité, comment notre réseau de parcs naturels doit être relié, et en ce qui concerne la notion d'établissement de zones tampons pour nos parcs nationaux, étant donné que les impacts sur l'intégrité écologique peuvent être considérables.

Je voudrais également poser une question d'ordre pratique—si vous me le permettez : a-t-on des projets de conversion du Parc de la Gatineau en parc national? C'est ma première question, monsieur le président.

L'hon. Stéphane Dion: La question qui concerne le Parc de la Gatineau?

M. David McGuinty: La question porte d'abord sur le rapport concernant l'intégrité écologique, pour savoir quels progrès ont été réalisés au chapitre de la connectivité entre nos parcs qui, d'après les biologistes, est un facteur très important du maintien de l'intégrité écologique.

L'hon. Stéphane Dion: Je suis très heureux d'avoir reçu des fonds supplémentaires dans le budget à cette fin. M. Latourelle fera d'autres commentaires.

M. Alan Latourelle (directeur général, Agence Parcs Canada): Dans le cadre de la stratégie globale visant à permettre à Parcs Canada d'aller de l'avant et d'accroître l'intégrité écologique de nos parcs, les partenariats régionaux constituent une stratégie d'importance capitale; c'est une des quatre principales priorités de notre agence. Depuis 2001, c'est-à-dire depuis que le rapport de la Commission a été présenté, nous avons réalisé des progrès considérables au niveau de la collaboration avec les collectivités et les intervenants et avec les autres partenaires de l'extérieur.

Nous citerons le cas du parc national des Lacs-Waterton comme exemple. Nous collaborons avec la Société canadienne pour la conservation de la nature. Elle a acheté des servitudes de conservation qui protègent l'intégrité écologique du parc. Nous avons collaboré avec elle et elle a généré environ cinq fois le montant de notre contribution financière au partenariat—je cite ce chiffre de mémoire.

En ce qui concerne l'état général d'avancement des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique, j'ai présenté à la

table ronde du ministre un rapport sur Parcs Canada il y a environ deux mois. Le président de cette commission était présent et il a signalé publiquement la contribution de Parcs Canada et les progrès que nous avons réalisés. Nous commençons seulement à faire des projets avec les nouveaux fonds que nous avons reçus. Ils nous donneront l'occasion d'accélérer considérablement un grand nombre de nos initiatives.

Notre priorité principale est d'investir dans des initiatives importantes qui améliorent vraiment l'intégrité écologique. Nous en mettrons en place de six à huit cette année.

M. David McGuinty: Ma deuxième question... Je ferais peut-être bien d'attendre pour ma question au sujet de la conversion éventuelle du Parc de la Gatineau en parc national.

Ma question s'adresse au ministre et au président de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et elle concerne le gazoduc pour le transport du gaz naturel des Territoires du Nord-Ouest. Je pense que le président Bush et le Sénat américain tiennent beaucoup à obtenir des subventions de plus de 3 milliards de dollars américains pour rendre la voie de l'Alaska aussi économique que la voie des Territoires du Nord-Ouest, et c'est une question de concurrence importante pour le Canada dans le secteur du gaz naturel. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes en ce qui concerne la notion de guichet unique pour l'évaluation environnementale que le gouvernement a établie il y a deux ou trois ans? Quels sont les progrès réalisés jusqu'à présent? Où en sommes-nous en ce qui concerne l'évaluation environnementale?

L'hon. Stéphane Dion: Nous avons différentes possibilités, une différente...

M. David McGuinty: Une évaluation environnementale pour l'installation du pipeline à travers les Territoires du Nord-Ouest a été entamée depuis un certain temps par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, si j'ai bonne mémoire. Je voudrais savoir si elle avance car je crains que, si nous tardons à implanter ce système de guichet unique pour qu'on puisse faire les évaluations nécessaires au palier fédéral, au palier territorial et à d'autres paliers, nous soyons battus au sprint par les Américains.

• (1255)

L'hon. Stéphane Dion: Le gouvernement étudie différentes options. Cependant, quelle que soit l'option choisie, une évaluation environnementale sérieuse sera nécessaire. Je l'ai fait savoir très clairement aux parties concernées qui font actuellement un lobbying très soutenu. Il est entendu que nous ne précipiterons pas le processus en ce qui concerne l'environnement. Je l'ai fait savoir très clairement. Je ne pense pas avoir quoi que ce soit à ajouter.

M. Jean-Claude Bouchard (président, Agence canadienne d'évaluation environnementale): Je n'ai pas d'autre commentaire à faire, sauf que si votre question porte également sur la consolidation des évaluations environnementales fédérales, ce que je pense, je signale que nous examinons actuellement diverses options pour qu'à l'avenir, les évaluations environnementales au palier fédéral soient regroupées et faites de manière plus rigoureuse mais plus rationnelle.

Nous examinons diverses options. J'imagine que d'ici quelques mois, le gouvernement pourra faire une annonce à ce sujet.

M. David McGuinty: Monsieur le président, j'espère que nous ne nous contentons pas d'observer de loin l'évolution de la situation à Washington. Ce serait une terrible déception qu'une voie de cheminement à travers l'Alaska traverse une aire importante de mise bas des caribous dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique, ce que, paraît-il le Sénat américain est de toute évidence prêt à autoriser. Cette question me préoccupe.

Je reviens finalement, monsieur le président, juste pour...

Le président: Il ne vous reste plus qu'une minute, monsieur McGuinty.

M. David McGuinty: C'est parfait.

Je voudrais revenir à la question du Parc de la Gatineau et savoir si l'on envisageait d'en faire un parc national.

L'hon. Stéphane Dion: Je pense que M. Latourelle devrait répondre le premier. Si j'ai d'autres commentaires à faire, je les ferai.

M. Alan Latourelle: Je signale brièvement que la Loi sur les parcs nationaux précise que, pour créer un parc national dans quelque région que ce soit du Canada, il est essentiel qu'une entente fédérale-provinciale soit conclue ou que la province accepte que cette portion de territoire soit utilisée à cette fin. L'autre condition pour la création d'un parc national est de s'assurer que le gouvernement fédéral possède les droits superficiels et les droits tréfonciers.

Dans le cas du Parc de la Gatineau, une partie n'appartient pas au gouvernement fédéral. Elle appartient à la province—environ 11 p. 100 de la superficie du parc—et les droits tréfonciers appartiennent à la Province de Québec. Dans ce cas précis, si l'on envisageait d'en faire un parc national, il serait essentiel d'obtenir l'accord du gouvernement du Québec alors que les antécédents démontrent que le gouvernement du Québec n'a pas tendance à donner son accord pour la création de parcs nationaux. Ce n'est donc pas une option que nous examinons actuellement.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McGuinty.

Monsieur Simard, pour les cinq toutes dernières secondes.

[Français]

M. Christian Simard: Monsieur Dion, je vous invite à venir visiter le parc Cartier-Brébeuf dans ma circonscription; c'est là que Jacques Cartier a passé son second hiver. Je crois qu'il le passerait encore dans des conditions très pénibles s'il venait dans le parc aujourd'hui. Je vous invite à voir cela. Malheureusement, la *Grande Hermine*, qui pourrissait sur ses bases, a été détruite. Il y a un petit centre d'interprétation qui ressemble plutôt à un hangar complètement dépassé. Malheureusement, un énorme émissaire d'évacuation qui le traversait s'est effondré. Le parc, déjà petit, est donc divisé par d'énormes clôtures Frost.

Même si, comme on le disait tout à l'heure, on est d'accord sur les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur, plutôt que sur le principe du pollueur payé, il est assez difficile, dans ce cas-ci, d'expliquer aux gens qu'ils doivent payer pour entrer au parc Cartier-Brébeuf, compte tenu de son état actuel, en espérant des investissements ultérieurs. Comment puis-je expliquer cela à mes électeurs? Vous devriez venir le voir pour le croire. Comment puis-je expliquer à mes électeurs, aux gens de mon comté, qu'ils doivent payer pour visiter cela, s'il n'y a pas d'investissements d'abord? C'est une question courte parce que j'aimerais revenir brièvement sur le Protocole de Kyoto.

L'hon. Stéphane Dion: C'est une très bonne question. C'est pourquoi on voudrait investir là-dedans. Des histoires comme celle

que vous venez de mentionner, on en voit partout au pays. Nous avons créé de nouveaux parcs sous pression et nous avons eu de la difficulté à maintenir le financement de ceux qui existaient déjà. C'est pourquoi je suis très heureux d'avoir obtenu du financement pour les parcs existants et pour les sites historiques en particulier.

M. Christian Simard: Oui. Il s'agit plutôt d'un site historique.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur Latourelle, que fait-on d'un site à ce point décrépit que personne n'a envie de le visiter? Est-ce qu'on y investit?

M. Alan Latourelle: Je suis d'accord avec vous au sujet de l'état de plusieurs de nos lieux historiques ou de nos parcs nationaux, en ce qui concerne l'infrastructure et les actifs. Notre stratégie a deux volets: le premier touche les crédits parlementaires du budget de 2005 que le ministre a mentionnés, et le second est la révision des coûts d'entrée. Notre stratégie est de s'assurer qu'on rehausse la majorité de nos infrastructures dans nos lieux historiques, comme le parc Cartier-Brébeuf, et qu'on revienne à une qualité acceptable.

• (1300)

M. Christian Simard: Merci. Je veux partager une réflexion. On a rencontré ici M. Goodale au sujet du Protocole de Kyoto. Il demeure qu'il y a un problème de structure: on veut continuer à développer notre énergie fossile tout en essayant de la rendre plus efficace et de respecter le Protocole de Kyoto. Avez-vous songé à utiliser l'écofiscalité, qui coûte beaucoup moins cher, pour transférer notre production énergétique et encourager ce transfert vers des énergies plus propres? Sinon, on risque d'investir 10 milliards de dollars et de passer à côté. À partir du moment où l'économie mondiale croît, on peut être plus efficace, mais structurellement, on va toujours émettre davantage, même si la technologie contribue à réduire les émissions. Si la production augmente du double, on aura un problème. Ces deux logiques semblent se séparer: d'une part, il y a la logique de développer à tout prix les énergies fossiles et, d'autre part, celle de contrôler en même temps les émissions attribuables à ces énergies.

N'y a-t-il pas là un problème fondamental, monsieur le ministre? N'aurait-on pas dû s'attaquer au problème en transférant notre capacité énergétique vers des énergies renouvelables et plus propres de façon plus musclée?

L'hon. Stéphane Dion: Mais on va le faire de façon très spectaculaire. Dans ce plan, on injecte directement un milliard de dollars dans les énergies renouvelables. De plus, le Fonds pour le climat va aider énormément. Avec la province de Québec et les autres provinces, je suis sûr qu'on va négocier des ententes qui vont faire en sorte que, par exemple, comme je l'ai dit tout à l'heure, on va pouvoir brancher des éoliennes et d'autres sources d'énergie renouvelable sur cette ligne de transmission est-ouest d'hydroélectricité. On a maintenant la technologie pour le faire. Les provinces du Manitoba et du Québec m'ont suggéré toutes sortes d'idées pour le faire. Ces lignes de transmission ne sont évidemment pas de la compétence du gouvernement du Canada, mais en vertu du Protocole de Kyoto, on veut simplement aider à établir des énergies renouvelables. On va pouvoir être un bon partenaire. En 2012, je vous assure qu'on aura transformé ce pays d'une façon assez spectaculaire vers les énergies renouvelables.

L'autre aspect concerne l'énergie fossile. Aucun ministre de l'Environnement au monde ne pourrait empêcher ce pétrole de sortir du sable. C'est une source de revenus qui assure au Canada un niveau de vie dont on ne pourra pas se passer. La solution n'est donc pas de dire qu'on va empêcher ce pétrole de sortir. S'il était au Québec, vous savez très bien que rares seraient ceux qui diraient de le laisser dans le sable sans vouloir en tirer profit. Bien sûr, on l'utiliserait.

M. Christian Simard: À le subventionner comme on le fait — il y a les échappatoires fiscaux pour les pétrolières — pour son développement technologique, on encourage... Même quand le prix n'était pas assez élevé pour que ce soit rentable de le faire, on encourageait à le faire. Est-ce que c'est la façon d'avoir une énergie et un pays durables?

L'hon. Stéphane Dion: Je ne veux pas perdre le fil de ma pensée, mais je vais ouvrir une parenthèse. Le commissaire à l'environnement et au développement durable de l'époque a remis en 2002 un rapport selon lequel les subsides et les mesures fiscales concernant l'énergie fossile, le gaz et le pétrole au Canada, étaient neutres relativement aux autres sources d'énergie. Je vous invite à lire ce rapport.

M. Christian Simard: Je l'ai lu, mais je n'y ai pas lu la même chose que vous. Dans son rapport, Johanne Gélinas dit qu'il n'y a eu aucune étude, aucun impact, non?

[Traduction]

Le président: Ce sera la dernière déclaration.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Je parle du rapport de 2002. Je veux simplement fermer la parenthèse.

[Traduction]

Le président: Monsieur Beale, voudriez-vous faire un dernier commentaire...

M. Mike Beale: J'ai été le prédécesseur de Mme Gélinas et les auteurs du rapport ont constaté que, d'une façon générale, les règles du jeu étaient semblables sur le plan fiscal en ce qui concerne les différentes sources d'énergie.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: On ne peut pas empêcher que ce pétrole soit extrait, parce qu'il y a trop d'argent à faire. À cause du sable bitumineux en tant que source d'énergie, le Canada va être, d'ici quelques années, plus important pour les États-Unis que ne l'est présentement l'Arabie saoudite. La seule solution est de trouver de meilleures méthodes pour l'extraire. C'est un des buts de ce plan.

[Traduction]

Le président: Je pense que c'est le moment idéal pour mettre fin à la discussion.

Chers collègues, nous avons atteint le moment critique où le ministre doit s'en aller et nous devons étudier le budget des dépenses.

Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je remercie également les autres témoins. Nous apprécions beaucoup votre collaboration.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Le budget des dépenses dont il est fait rapport au Feuilleton est-il adopté? Pourrait-on présenter une motion à cette fin?

M. Mills propose l'adoption du budget des dépenses tel qu'il en a été fait rapport. Il y a toutefois une exception, je pense. Elle concerne le crédit 25, concernant le Conseil privé. Est-ce celui-là?

•(1305)

M. Bob Mills: Oui.

Le président: Bien.

ENVIRONNEMENT

Ministère

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement 671 527 000 \$

Crédit 5—Dépenses en capital 31 240 000 \$

Crédit 10—Subventions et contributions 55 654 000 \$

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Crédit 15—Dépenses du Programme 15 744 000 \$

Agence Parcs Canada

Crédit 20—Dépenses du Programme 344 562 000 \$

Crédit 25—Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques
1 800 000 \$

(Les crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 sont adoptés.)

BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement 23 314 000 \$

Crédit 5—Contributions 769 119 000 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés.)

Le président: Je vous remercie, monsieur Mills. Je remercie également tous mes collègues.

Monsieur Mills, pourriez-vous passer maintenant au crédit 25?

CONSEIL PRIVÉ

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Crédit 25—Dépenses du Programme 4 592 000 \$

M. Bob Mills: Je voudrais essentiellement que l'on retranche 40 000 \$ du montant de 4 592 000 \$ du crédit 25, pour le Conseil privé. Je pense que c'est probablement le montant du salaire du président de la Table ronde. Étant donné que le premier ministre a décidé de ne pas suivre nos conseils, même s'il avait dit qu'il suivrait les conseils des comités et de la Chambre, je propose que l'on retranche ce montant du budget.

Le président: Monsieur Wilfert.

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le président, je suis très déçu que M. Mills tente de tirer un avantage politique d'une situation, alors que le premier ministre avait en fait dit que les comités auraient l'occasion d'examiner et d'interroger les candidats. Dans ce cas, une décision a été prise par le comité—et non parce que, pour une raison ou l'autre... nos collègues pensaient que le candidat n'était pas compétent—de renvoyer la question au Cabinet du premier ministre.

Monsieur le président, un de nous va prendre la parole et nous l'écouterons tous ou personne ne prendra la parole et personne n'écouterà.

Le président: Du calme!

Je suis désolé, monsieur Wilfert.

L'hon. Bryon Wilfert: Nous avons envoyé cette motion au Bureau du Conseil privé et le premier ministre a tranché la question comme bon lui semblait.

Ensuite, le comité a décidé, deux semaines plus tard, d'envoyer une motion au...

M. Bob Mills: La séance suivante.

L'hon. Bryon Wilfert: Cela importe peu que ce soit un jour plus tard ou dix jours plus tard. Le fait est—et je résume—qu'ils ont décidé de renvoyer la motion à la Chambre pour des motifs purement partisans, à mon avis.

Le facteur le plus important est que le président ne soit pas le premier dirigeant ni le directeur exécutif. Le président présidera cette table ronde nationale, un point c'est tout. Le premier ministre a réglé la question.

M. Mills voudrait de toute évidence que l'on retranche 45 000 \$, ou une somme semblable, du montant de ce crédit. Je me demande comment il a fait ce calcul, mais cela n'a pas d'importance. Peu importe qu'il s'agisse de 1 \$ ou de 45 000 \$, je pense sincèrement que c'est un peu mesquin.

Je n'aime pas du tout employer ce terme, monsieur le président...

M. Bob Mills: On peut faire beaucoup avec 45 000 \$.

L'hon. Bryon Wilfert: ... mais je suis déçu de voir que M. Mills relance sans cesse la question sur le tapis alors que nous avons les chiffres sous les yeux.

Je ne suis pas en faveur du retranchement de ce montant.

Le président: Est-ce que d'autres collègues veulent prendre la parole?

M. Bob Mills: Ma seule réponse serait que ce collègue a dit essentiellement que la décision des députés n'avait aucune importance. C'est donc là le degré de crédibilité qu'il a et le respect qu'il a pour ses collègues.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, tentez-vous d'obtenir le consentement unanime pour cette motion, étant donné qu'elle n'était pas à l'ordre du jour?

Le président: Non, le greffier m'a signalé que c'est acceptable, étant donné que le comité n'étudie qu'une fois le budget des dépenses. Un avis de motion n'est pas nécessaire. Cette motion, à titre d'amendement, est recevable.

Voulez-vous faire un commentaire, monsieur Cullen?

[Français]

M. Christian Simard: Monsieur le président, je demande le vote.

[Traduction]

Je veux que l'on vote.

Le président: Ai-je consentement du comité pour tenir le vote?

Donnez-vous votre consentement, monsieur Cullen?

M. Nathan Cullen: Pas de problème. Certainement.

Le président: Très bien. Que tous ceux qui sont pour lèvent la main.

Une voix: Pouvons-nous tenir un vote par appel nominal?

Le président: Vote par appel nominal.

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 4.)

(Le crédit 25 modifié est adopté.)

Le président: Avons-nous d'autres questions à examiner?

Bien. Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.